



# Assemblée générale

Distr. limitée  
22 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session  
Point 134 de l'ordre du jour

## Projet de budget-programme pour 2024

### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Laurens Thomas **den Hartog** (Royaume des Pays-Bas)

#### I. Introduction

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour 2024 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> séances ainsi qu'à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 3, 4, 9 et 10 octobre, les 6, 9, 14, 16, 20, 28 et 29 novembre et les 4, 5, 13, 14, 15 et 22 décembre 2023. Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.
3. À la 5<sup>e</sup> séance, le 10 octobre, le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont fait des déclarations liminaires.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

<sup>1</sup> [A/C.5/78/SR.2](#), [A/C.5/78/SR.3](#), [A/C.5/78/SR.4](#), [A/C.5/78/SR.5](#), [A/C.5/78/SR.9](#), [A/C.5/78/SR.11](#), [A/C.5/78/SR.12](#), [A/C.5/78/SR.13](#), [A/C.5/78/SR.14](#), [A/C.5/78/SR.16](#), [A/C.5/78/SR.17](#), [A/C.5/78/SR.18](#), [A/C.5/78/SR.19](#), [A/C.5/78/SR.23](#), [A/C.5/78/SR.24](#), [A/C.5/78/SR.25](#) et [A/C.5/78/SR.26/Add.1](#).



### **Projet de budget-programme pour 2024**

Rapports du Secrétaire général<sup>2</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7](#))

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour 2024 » ([A/78/95](#))

Rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement : treizième rapport d'activité » ([A/78/85](#))

### **Progiciel de gestion intégré (Umoja)**

Rapport du Secrétaire général sur le développement et le fonctionnement du système Umoja ([A/78/505](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.25](#))

### **Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022**

Rapport du Secrétaire général ([A/78/89](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/330](#))

### **Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone**

Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ([A/78/363](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.12](#))

### **Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ([A/78/515](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.21](#))

---

<sup>2</sup> [A/78/6 \(Introduction\)](#), [A/78/6 \(Sect. 1\)](#), [A/78/6 \(Sect. 2\)](#), [A/78/6 \(Sect. 3\)](#), [A/78/6 \(Sect. 4\)](#), [A/78/6 \(Sect. 5\)](#), [A/78/6 \(Sect. 6\)](#), [A/78/6 \(Sect. 7\)](#), [A/78/6 \(Sect. 8\)](#), [A/78/6 \(Sect. 9\)](#), [A/78/6 \(Sect. 10\)](#), [A/78/6 \(Sect. 11\)](#), [A/78/6 \(Sect. 12\)](#), [A/78/6 \(Sect. 13\)](#), [A/78/6 \(Sect. 14\)](#), [A/78/6 \(Sect. 15\)](#), [A/78/6 \(Sect. 16\)](#), [A/78/6 \(Sect. 17\)](#), [A/78/6 \(Sect. 18\)](#), [A/78/6 \(Sect. 19\)](#), [A/78/6 \(Sect. 20\)](#), [A/78/6 \(Sect. 21\)](#), [A/78/6 \(Sect. 22\)](#), [A/78/6 \(Sect. 23\)](#), [A/78/6 \(Sect. 24\)](#), [A/78/6 \(Sect. 25\)](#), [A/78/6 \(Sect. 26\)](#), [A/78/6 \(Sect. 27\)](#), [A/78/6 \(Sect. 28\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29A\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29B\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29C\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29D\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29E\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29F\)](#), [A/78/6 \(Sect. 30\)](#), [A/78/6 \(Sect. 31\)](#), [A/78/6 \(Sect. 32\)](#), [A/78/6 \(Sect. 33\)](#), [A/78/6 \(Sect. 34\)](#), [A/78/6 \(Sect. 35\)](#), [A/78/6 \(Sect. 36\)](#), [A/78/6 \(Income Sect. 1\)](#), [A/78/6 \(Income Sect. 2\)](#) et [A/78/6 \(Income Sect. 3\)](#).

**Plan d'équipement**

Rapports du Secrétaire général ([A/77/519](#), [A/78/536](#) et [A/78/536/Corr.1](#))

Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.23](#) et [A/78/7/Add.20](#))

**Évaluation de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général ([A/78/325](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.15](#))

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de la mise en œuvre d'une gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies ([A/78/225](#))

**Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les travaux de sa soixante-quinzième session et sur les dépenses d'administration de la Caisse ([A/78/329](#))

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ([A/C.5/78/4](#))

Rapport financier et états financiers audités et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ([A/78/5/Add.16](#))

Rapport de l'Administratrice des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2022 ([A/78/323](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.7](#))

**Prévisions révisées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024**

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024 ([A/78/530](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.22](#))

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2023**

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2023 ([A/78/334](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.8](#))

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session**

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session ([A/78/550](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.24](#))

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions, ainsi qu'à sa trente-sixième session extraordinaire en 2023**

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente-sixième session extraordinaire, en 2023 ([A/78/574](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.39](#))

**Prévisions révisées concernant les chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 concernant la lutte contre le racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'ONU**

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 concernant la lutte contre le racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'ONU ([A/78/384](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.16](#))

**Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok**

Rapport du Secrétaire général ([A/78/346](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.17](#))

**État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba**

Rapport du Secrétaire général ([A/78/350](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.19](#))

**Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

Rapport du Secrétaire général ([A/78/382](#) et [A/78/382/Corr.1](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.10](#))

**État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

Rapport du Secrétaire général (A/78/510 et A/78/510/Corr.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/78/7/Add.11)

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

Rapports du Secrétaire général (A/78/6 (Sect. 3)/Add.1, A/78/6 (Sect. 3)/Add.2, A/78/6 (Sect. 3)/Add.3, A/78/6 (Sect. 3)/Add.4, A/78/6 (Sect. 3)/Add.5, A/78/6 (Sect. 3)/Add.6 et A/78/6 (Sect. 3)/Add.7)

Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/78/7/Add.1, A/78/7/Add.2, A/78/7/Add.3, A/78/7/Add.4, A/78/7/Add.5, A/78/7/Add.6 et A/78/7/Add.23)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales (A/66/340)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7/Add.21)

**État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago**

Rapport du Secrétaire général (A/78/337)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/78/7/Add.14)

**Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève**

Dixième rapport d'étape annuel du Secrétaire général (A/78/503)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/78/7/Add.18)

**Centre du commerce international**

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2024 : Chapitre 13 (Centre du commerce international) [A/78/6 (Sect. 13)]

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/78/7, par. IV.108-IV.128)

**Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2023**

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/78/5)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/78/7/Add.9)

**Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat**

Note du Secrétaire général transmettant les lettres échangées entre le Président de la Cinquième Commission et le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU ([A/C.5/78/2](#))

Note du Secrétaire général transmettant les lettres échangées entre le Président de la Cinquième Commission et le Président de la Sixième Commission ([A/C.5/78/3](#))

**Amélioration de la prestation de services dans le système des Nations Unies et élaboration de l'architecture mondiale d'appui opérationnel du Secrétariat**

Rapport du Secrétaire général ([A/78/391](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.13](#))

**Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation**

Rapport du Secrétaire général ([A/78/614](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.42](#))

**Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées**

Rapport du Secrétaire général ([A/C.5/78/28](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.40](#))

5. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2024, avant et après actualisation des coûts. On en trouvera une version plus détaillée, présentée par chapitre, dans l'annexe I. Ces recommandations sont fondées sur les propositions du Secrétaire général, les recommandations correspondantes du Comité consultatif, les prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme présentés par le Secrétaire général, et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours. Les montants approuvés des dépenses à imputer sur le fonds de réserve pour 2024 sont récapitulés dans l'annexe II.

## Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2024, avant et après actualisation des coûts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Budget-programme	3 340 506,5	(25 389,7)	(54 712,3)	3 260 404,5	163 237,4	(370,7)	(246,8)	162 619,9	–	3 423 024,4
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme	149 298,3	(8 775,7)	22 701,2	163 223,8	2 369,4	(308,0)	122,0	2 183,4	–	165 407,2
<b>Total</b>	<b>3 489 804,8</b>	<b>(34 165,4)</b>	<b>(32 011,1)</b>	<b>3 423 628,3</b>	<b>165 606,8</b>	<b>(678,7)</b>	<b>(124,8)</b>	<b>164 803,3</b>	<b>–</b>	<b>3 588 431,6</b>

## II. Examen de projets de résolution

### A. Projet de résolution [A/C.5/78/L.7](#)

6. À la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, le représentant de la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution intitulé « Projet de budget-programme pour 2024 : chapitre 8 (Affaires juridiques) » ([A/C.5/78/L.7](#)) au nom de son pays et des pays suivants : Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

7. À la même séance, la représentante de l'Espagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/78/L.7](#) et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

8. À la même séance également, avant le vote, le représentant du Qatar a pris la parole pour expliquer son vote.

9. Toujours à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution [A/C.5/78/L.7](#) par 76 voix contre 22, avec 48 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit<sup>1</sup> :

*Ont voté pour :*

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Gabon, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Maldives, Maurice, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie, Singapour, Soudan du Sud, Togo, Tunisie, Viet Nam, Yémen, Zambie.

<sup>1</sup> Par la suite, la délégation ivoirienne a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter contre.



10. À la même séance, après le vote, des déclarations ont été faites par les représentants du Nicaragua et de la République arabe syrienne, qui ont indiqué que leurs pays souhaitaient se dissocier du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Bélarus et de la République islamique d'Iran.

## B. Projet de résolution A/C.5/78/L.16

11. À la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, le représentant de Cuba a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Projet de budget-programme pour 2024 : chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) » (A/C.5/78/L.16).

12. À la même séance, la représentante d'Israël a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.5/78/L.16 et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

13. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/78/L.16 par 101 voix contre 1, avec 56 abstentions (voir par. 83, projet de résolution I). Les voix se sont réparties comme suit<sup>2</sup> :

### *Ont voté pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Grenade, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

### *Ont voté contre :*

Israël.

### *Se sont abstenus :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République

<sup>2</sup> Par la suite, la délégation nigériane a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter contre.

de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tchéquie, Togo, Ukraine.

14. Après l'adoption de la résolution, les représentants de l'Espagne (au nom de l'Union européenne), d'Israël, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, de l'Argentine, de l'Australie, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations.

### C. **Projet de résolution [A/C.5/78/L.11](#)**

15. À la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies » ([A/C.5/78/L.11](#)), déposé par la Fédération de Russie. À la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a retiré le projet de résolution.

### D. **Projet de résolution [A/C.5/78/L.12](#)**

16. À la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies » ([A/C.5/78/L.12](#)), déposé par la Fédération de Russie. À la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a retiré le projet de résolution.

### E. **Projet de résolution [A/C.5/78/L.8](#)**

17. À la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, le représentant de la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente-sixième session extraordinaire, en 2023 » ([A/C.5/78/L.8](#)) au nom de son pays et des pays suivants : Bélarus, Chine, Érythrée, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée et Venezuela (République bolivarienne du).

18. À la même séance, la représentante de l'Espagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/78/L.8](#) et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

19. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution [A/C.5/78/L.8](#) par 73 voix contre 17, avec 52 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Madagascar, Mali, Mozambique, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana,

Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Ghana, Grenade, Guinée équatoriale, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Maurice, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Singapour, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Zambie.

20. Toujours à la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, après le vote, les représentants du Qatar, du Bélarus, de la République arabe syrienne, de l'Iran (République islamique d') et du Nicaragua ont fait des déclarations.

## F. Projet de résolution [A/C.5/78/L.9](#)

21. À la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, le représentant du Soudan a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente-sixième session extraordinaire, en 2023 » ([A/C.5/78/L.9](#)).

22. À la même séance, la représentante de l'Espagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/78/L.9](#) et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

23. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution [A/C.5/78/L.9](#) par 72 voix contre 34, avec 38 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit<sup>3</sup> :

*Ont voté pour :*

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bélarus, Burkina Faso, Chine, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mozambique, Nicaragua, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tchad, Yémen, Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège,

<sup>3</sup> Par la suite, la délégation ivoirienne a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter pour.

Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine, Uruguay.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Angola, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Burundi, Congo, Djibouti, Ghana, Grenade, Guinée équatoriale, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Singapour, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Zambie.

24. Toujours à la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, après le vote, le représentant du Soudan a fait une déclaration.

## G. Projet de résolution [A/C.5/78/L.19](#)

25. À la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour 2024 » ([A/C.5/78/L.19](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Portugal.

26. À la même séance, la représentante de l'Espagne (au nom de l'Union européenne) a proposé oralement un amendement au projet de résolution [A/C.5/78/L.19](#) consistant à insérer deux nouveaux paragraphes concernant le chapitre 8 (Affaires juridiques), qui seraient ainsi libellés :

*Prend note* du paragraphe III.79 du rapport du Comité consultatif ;

*Décide* que les ressources du budget ordinaire à allouer pour 2024, au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques), au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables se chiffrent à 17 167 400 dollars (avant actualisation des coûts) ;

27. À la même séance également, le représentant de la Fédération de Russie a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par la représentante de l'Espagne.

28. Toujours à la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, avant le vote, le représentant de la République arabe syrienne a pris la parole pour expliquer son vote.

29. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté l'amendement qu'il était proposé d'apporter au projet de résolution [A/C.5/78/L.19](#) par 81 voix contre 16, avec 48 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Mozambique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama,

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

*Ont voté contre :*

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka, Zimbabwe.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Ghana, Grenade, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Maldives, Maurice, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie, Singapour, Soudan du Sud, Togo, Tunisie, Viet Nam, Yémen, Zambie.

30. Toujours à la même séance, après le vote, le représentant de la République arabe syrienne a pris la parole pour indiquer que son pays souhaitait se dissocier du financement du Mécanisme.

31. Toujours à la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, la représentante d'Israël a proposé oralement un amendement au paragraphe 58 du projet de résolution [A/C.5/78/L.19](#) consistant à ajouter à la fin du paragraphe le libellé suivant :

*et décide également* de ne pas dépasser le montant initialement proposé par le Secrétaire général pour 2024-2025 ;

32. À la même séance, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le représentant de Cuba a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par la représentante d'Israël.

33. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter au projet de résolution [A/C.5/78/L.19](#), par 143 voix contre 3, avec 10 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit<sup>4</sup> :

*Ont voté pour :*

Brunéi Darussalam, Israël, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

*Ont voté contre :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban,

<sup>4</sup> Par la suite, la délégation du Brunéi Darussalam a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter contre.

Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

*Se sont abstenus :*

Congo, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guatemala, Hongrie, Paraguay, République de Corée, Soudan du Sud, Togo, Zambie.

34. À la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, après le vote, les représentants d'Israël, des États-Unis d'Amérique, d'Argentine, du Brunéi Darussalam et de l'Espagne ont fait des déclarations.

35. À la même séance, avant l'adoption du projet de résolution [A/C.5/78/L.19](#), tel que modifié oralement, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.

36. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/78/L.19](#) dans son ensemble, tel que modifié oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 83, projet de résolution II).

37. Toujours à la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, après l'adoption du projet de résolution dans son ensemble, tel que modifié oralement, des déclarations ont été faites par la représentante d'Israël, qui a indiqué que son pays souhaitait se dissocier du projet de résolution, et par les représentants de la Fédération de Russie, de la République populaire démocratique de Corée, de l'État plurinational de Bolivie, du Nicaragua, de la République islamique d'Iran et du Bélarus, qui ont indiqué que leurs pays souhaitaient se dissocier de la modification apportée oralement au projet de résolution concernant le chapitre 8 (Affaires juridiques).

38. Également après l'adoption du projet de résolution, tel que modifié oralement, le Président de la Commission a fait une déclaration.

## **H. Projet de résolution [A/C.5/78/L.20](#)**

39. À la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2024 » ([A/C.5/78/L.20](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par les représentants des pays suivants : Angola, Autriche, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Indonésie, Israël, Lesotho, Libéria, Norvège, Philippines, Singapour et Suisse. Au cours de ses débats, la Commission a examiné les questions énoncées ci-après.

### **Progiciel de gestion intégré (Umoja)**

40. La Commission a examiné cette question à sa 19<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 5 et 22 décembre.

### **Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022**

41. La Commission a examiné cette question à sa 2<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 3 octobre et 22 décembre.

### **Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone**

42. La Commission a examiné cette question à sa 11<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 9 novembre et 22 décembre.

### **Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

43. La Commission a examiné cette question à sa 16<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 28 novembre et 22 décembre.

### **Plan d'équipement**

44. La Commission a examiné cette question à sa 21<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 7 et 22 décembre.

### **Évaluation de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies**

45. La Commission a examiné cette question à sa 11<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 9 novembre et 22 décembre.

### **Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

46. La Commission a examiné cette question à sa 9<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 6 novembre et 22 décembre.

47. À la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, en sa qualité de coordonnatrice de la question, la représentante de la Suisse a révisé oralement la section VII du projet de résolution [A/C.5/78/L.20](#), intitulée « Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies », et a informé la Commission que deux paragraphes supplémentaires seraient insérés et seraient libellés comme suit :

*Sait* que certains membres du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies n'ont pas pu assister à la soixante-quinzième session du Comité mixte pour des raisons indépendantes de leur volonté et attend avec intérêt les mesures que prendront les gouvernements hôtes et le secrétariat du Comité mixte pour faciliter la participation des membres du Comité mixte aux sessions de celui-ci, selon les besoins et selon qu'il conviendra ;

*Rappelle* le paragraphe 158 du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et demande à celui-ci d'examiner toutes autres circonstances dans lesquelles les directives pourraient être élargies dans le contexte de changements apportés à la législation nationale et de changements de la situation matrimoniale.

### **Prévisions révisées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024**

48. La Commission a examiné cette question à sa 16<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 28 novembre et 22 décembre.



**Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session**

49. La Commission a examiné cette question à sa 18<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 4 et 22 décembre.

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2023**

50. La Commission a examiné cette question à sa 9<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 6 novembre et 22 décembre.

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions, ainsi qu'à sa trente-sixième session extraordinaire en 2023**

51. La Commission a examiné cette question à sa 23<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 13 et 22 décembre.

52. À la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, la représentante d'Israël a proposé oralement un amendement à la section XI du projet de résolution [A/C.5/78/L.20](#), tel que révisé oralement, consistant à insérer un nouveau paragraphe, libellé comme suit :

*Décide* de ne pas approuver de ressources comme suite à la résolution [53/25](#) adoptée par le Conseil des droits de l'homme ;

53. À la même séance également, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le représentant de Cuba a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par la représentante d'Israël.

54. Toujours à la même séance, le représentant de la République islamique d'Iran a pris la parole pour exercer son droit de réponse.

55. À la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section XI du projet de résolution [A/C.5/78/L.20](#), tel que révisé oralement, par 140 voix contre 3, avec 12 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

États-Unis d'Amérique, Israël, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

*Ont voté contre :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique



populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

*Se sont abstenus :*

Australie, Bhoutan, Congo, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guatemala, Hongrie, Mongolie, Népal, Paraguay, Tchéquie, Togo.

56. À la même séance, après le vote, la représentante de l'Espagne (s'exprimant au nom de l'Union européenne) et le représentant de l'Argentine ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.

**Prévisions révisées concernant les chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 concernant la lutte contre le racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'ONU**

57. La Commission a examiné cette question à sa 13<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 16 novembre et 22 décembre.

**Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok**

58. La Commission a examiné cette question à sa 12<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 14 novembre et 22 décembre.

**État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba**

59. La Commission a examiné cette question à sa 14<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 20 novembre et 22 décembre.

**Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

60. La Commission a examiné cette question à sa 11<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 9 novembre et 22 décembre.

**État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

61. La Commission a examiné cette question à sa 12<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 14 novembre et 22 décembre.

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

62. La Commission a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> séances et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 4 et 9 octobre et les 4 et 22 décembre.

63. À la reprise de la 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, le représentant de Cuba a proposé oralement un amendement à la section XVII du projet de résolution [A/C.5/78/L.20](#),

intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ». Des consultations au sujet de cette section avaient été coordonnées par la représentante de la Norvège. L'amendement consistait à insérer deux nouveaux alinéas et deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

*Rappelant* qu'elle ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger ni sur sa portée, ses incidences ou ses modalités d'application,

*Notant* que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, une stratégie et des facteurs externes, des résultats, des mesures des résultats, des produits et d'autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

*Décide* de supprimer les descriptifs, les fonctions, la stratégie et les facteurs externes, les résultats, les mesures des résultats, les produits et autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide (voir [A/78/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)) ;

*Prie* le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport ([A/78/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)).

64. À la même séance également, la représentante de l'Espagne (au nom de l'Union européenne) a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de Cuba et, avant le vote, fait une déclaration pour expliquer le vote.

65. Également avant le vote, les représentants du Canada, du Nicaragua, de la République arabe syrienne, de la République populaire démocratique de Corée, du Bélarus et de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations.

66. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section XVII du projet de résolution [A/C.5/78/L.20](#), tel que révisé oralement, par 76 voix contre 20, avec 48 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Arabie saoudite, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Cambodge, Chine, Cuba, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Soudan du Sud, Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen.

67. On trouvera dans le tableau ci-après les montants approuvés par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales pour 2024.

### Montants approuvés et autorisés au titre des missions politiques spéciales pour 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

---

#### Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 056,5
Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 815,7
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	561,8
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	414,2
Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 032,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	13 660,7
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 638,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 977,8
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	16 570,8
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	1 365,3
<b>Total partiel (groupe thématique I)</b>	<b>47 093,0</b>

#### Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 556,7
Groupe d'experts sur le Soudan	1 151,5
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	3 407,9
Groupe d'experts sur la Libye	1 456,2
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 281,6
Groupe d'experts sur le Yémen	2 307,7
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 246,0
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	6 516,9
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	711,1
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 190,4
Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2713 (2023)	1 963,2
Groupe d'experts sur Haïti	1 548,5

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 415,1
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	11 669,1
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	25 673,1
<b>Total partiel (groupe thématique II)</b>	<b>65 095,0</b>
<b>Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions</b>	
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	15 900,1
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	101 136,8
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 233,2
Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 821,7
Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban	11 303,4
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	8 410,5
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	87 763,6
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	78 336,7
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	33 640,2
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	36 540,1
<b>Total partiel (groupe thématique III)</b>	<b>380 086,3</b>
<b>Missions d'assistance des Nations Unies</b>	
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	127 324,7
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	98 126,5
<b>Total partiel (missions d'assistance de Nations Unies)</b>	<b>225 451,2</b>
<b>Total du budget approuvé pour les 37 missions politiques spéciales (A/C.5/78/L.20, sect. XVII, par. 3) (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>717 725,5</b>
Ressources correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	2 128,8
<b>Total du budget approuvé pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) (A/C.5/78/L.20, sect. XVII, par. 3) (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>719 854,3</b>
<b>Autorisation d'engagement de dépenses (A/C.5/78/L.20, sect. XVII, par. 4) (déduction faite des contributions du personnel)</b>	
Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	21 500,0
<b>Total [budget approuvé et autorisation d'engagement de dépenses au titre du chapitre 3 (Affaires politiques)]</b>	<b>741 354,3</b>

### État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

68. La Commission a examiné cette question à sa 12<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 14 novembre et 22 décembre.

**Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève**

69. La Commission a examiné cette question à sa 14<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 20 novembre et 22 décembre.

**Centre du commerce international**

70. La Commission a examiné cette question à sa 5<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 5 octobre et 22 décembre.

**Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation**

71. La Commission a examiné cette question à sa 25<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 15 et 22 décembre.

**Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées**

72. La Commission a examiné cette question à sa 24<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, les 14 et 22 décembre.

73. À la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/78/L.20](#) dans son ensemble, tel que révisé oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 83, projet de résolution III).

74. Après l'adoption de la résolution dans son ensemble, telle que révisée oralement, des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie, d'Israël, du Bélarus, de la République populaire démocratique de Corée, du Nicaragua, de l'Érythrée, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et du Soudan, qui ont indiqué qu'ils souhaitaient se dissocier de la résolution dans la mesure où celle-ci portait sur le financement de certaines résolutions du Conseil des droits de l'homme.

**I. Projet de résolution [A/C.5/78/L.21](#)**

75. À la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de 2024 » ([A/C.5/78/L.21](#)).

76. Avant l'adoption du projet de résolution, le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, aux finances et au budget et Contrôleur a informé la Commission des modifications d'ordre technique à apporter au projet de résolution sur le projet de budget-programme pour 2024 compte tenu des décisions qu'elle avait prises.

77. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution dans son ensemble [A/C.5/78/L.21](#), tel que modifié, sans le mettre aux voix (voir par. 83, projet de résolution IV).

78. À la même séance également, après l'adoption, la représentante d'Israël a pris la parole pour indiquer que son pays souhaitait se dissocier de la résolution.

**J. Projet de résolution [A/C.5/78/L.22](#)**

79. À la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2024 » ([A/C.5/78/L.22](#)).

80. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/78/L.22](#) sans le mettre aux voix (voir par. 83, projet de résolution V).

#### **K. Projet de résolution [A/C.5/78/L.23](#)**

81. À la reprise de sa 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Fonds de roulement pour 2024 » ([A/C.5/78/L.23](#)).

82. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/78/L.23](#) sans le mettre aux voix (voir par. 83, projet de résolution VI).

### **III. Recommandation de la Cinquième Commission**

83. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

#### **Projet de résolution I Projet de budget-programme pour 2024 : chapitre 26 (Réfugiés de Palestine)**

##### *L'Assemblée générale*

1. *Considère* que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fait un travail extraordinaire sur le plan humanitaire ;

2. *Exprime ses condoléances* à l'Office pour les pertes en vies humaines sans précédent qu'il a subies parmi son personnel en 2023, le bilan, qui ne cesse d'augmenter, s'établissant pour l'heure à 136 morts, ce qui représente le plus grand nombre de morts parmi le personnel des Nations Unies jamais enregistré lors d'un même conflit ;

3. *Condamne dans les termes les plus vigoureux* le fait que des membres du personnel de l'Office et des réfugiés aient été tués alors qu'ils étaient placés sous la protection du drapeau de l'Organisation des Nations Unies ;

4. *Condamne avec la plus grande fermeté* la destruction de bâtiments sur lesquels flottait le drapeau de l'Organisation des Nations Unies ;

5. *Demande* le respect et la protection, conformément au droit international humanitaire, de toutes les installations civiles et humanitaires, y compris les hôpitaux et les autres installations médicales, ainsi que de leurs moyens de transport et leur matériel, des écoles, des lieux de culte et des installations des Nations Unies, ainsi que du personnel humanitaire et médical et des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé, dans le conflit armé dans la région.

## Projet de résolution II

### Questions relatives au projet de budget-programme pour 2024

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, ses résolutions 55/231 du 23 décembre 2000, 56/253 du 24 décembre 2001, 58/269 et 58/270 du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004 et ses résolutions 60/283 du 7 juillet 2006, 61/263 du 4 avril 2007, 62/236 du 22 décembre 2007, 63/262 du 24 décembre 2008, 64/243 du 24 décembre 2009, 65/259 du 24 décembre 2010, 66/246 du 24 décembre 2011, 68/246 du 27 décembre 2013, 70/247 du 23 décembre 2015, 72/261 et 72/266 A du 24 décembre 2017, 72/266 B du 5 juillet 2018, 73/281 du 22 décembre 2018, 74/262 du 27 décembre 2019, 75/252 du 31 décembre 2020, 76/245 du 24 décembre 2021, 76/271 du 29 juin 2022, 77/262, 77/267 et 77/263 A du 30 décembre 2022 et 77/263 B du 18 avril 2023,

*Réaffirmant également,* pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, le mandat du Comité du programme et de la coordination et celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

*Réaffirmant* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

*Constatant avec une profonde préoccupation* que le non-paiement des contributions statutaires nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité d'exécuter ses mandats et programmes,

*Considérant* que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, concourt à la réalisation des buts des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,

*Ayant examiné* le projet de budget-programme pour 2024<sup>1</sup>, le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme pour 2024<sup>2</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

*Ayant examiné également* le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement : treizième rapport d'activité »<sup>4</sup>,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et pour que les politiques soient dûment appliquées ;

2. *Réaffirme* l'article 153 de son règlement intérieur ;

<sup>1</sup> A/78/6 (Introduction), Sect. 1 à 36 et Income Sect. 1 à 3.

<sup>2</sup> A/78/95.

<sup>3</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-huitième session, Supplément n° 7 (A/78/7).

<sup>4</sup> A/78/85.

3. *Réaffirme également* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation<sup>5</sup> ;
4. *Réaffirme en outre* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211 ;
5. *Réaffirme* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>6</sup> ;
6. *Réaffirme également* sa résolution 78/\_\_\_ du \_\_\_\_\_ 2023 ;
7. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
8. *Souligne* l'importance du financement, qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies ;
9. *Souligne* que les ressources et les effectifs dont le Secrétariat a besoin doivent toujours être déterminés dans le souci d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats ;
10. *Engage instamment* tous les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies ;
11. *Prie* le Secrétaire général de n'épargner aucun effort pour faciliter le paiement par les États Membres de leurs contributions statutaires ;
12. *Souligne* qu'il importe de tenir des consultations aussi tôt que possible avec les États Membres afin de faire le point sur la mise en œuvre des résolutions sur les questions budgétaires qu'elle a récemment adoptées et de déterminer l'effet qu'elles pourraient avoir sur la présentation du projet de budget-programme ;
13. *Souligne également* qu'il importe de disposer d'informations détaillées sur l'exécution du budget pour bien gérer le plan-programme et le budget-programme et prie le Secrétaire général de relier clairement les ressources inscrites au budget à des résultats concrets ;
14. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer la procédure de contrôle interne concernant la planification des programmes, l'établissement du budget, l'exécution, le contrôle et l'évaluation, et l'établissement de rapports ;
15. *Invite* le Secrétaire général à continuer de privilégier des pratiques efficaces et ayant un bon rapport coût-efficacité dans les projets de budget ;
16. *Prend note* du volume accru de la documentation qui constitue le projet de budget-programme, et note avec satisfaction que le Secrétaire général continue de s'attacher à améliorer la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme en concertation avec les États Membres, tout en préservant les informations dont les États Membres pourraient avoir besoin ;
17. *Souligne* que tout retard dans la publication de la documentation dont la Cinquième Commission a besoin nuit au processus intergouvernemental de prise de décisions de cet organe ;
18. *Prie* le Secrétaire général de présenter, sur une base comparable, l'évolution générale, d'un exercice à l'autre, du projet de budget par rapport au budget

---

<sup>5</sup> ST/SGB/2018/3.

<sup>6</sup> ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.



approuvé, à l'occasion des premières consultations qu'il organise avec les États Membres avant les séances tenues par la Cinquième Commission durant la partie principale de la session ;

19. *Prend note* du fait que des informations ont été fournies en ligne aux États Membres et encourage le Secrétaire général à continuer d'agir en ce sens ;

20. *Souligne* que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats permet à la fois d'améliorer la gestion et de faire mieux respecter le principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens ;

21. *Engage* le Secrétaire général à continuer de prendre des mesures pour améliorer la présentation du projet de budget-programme, et en particulier pour faire en sorte que les ressources soient clairement reliées à un cadre de budgétisation axée sur les résultats et qu'elles reflètent les mandats existants et les mesures prises pour les exécuter ;

22. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction, à titre indicatif et pour information uniquement, dans les principaux montants indiqués dans l'introduction des prochains projets de budget-programme ;

23. *Prend note* du paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif ;

24. *Décide* que les coûts du projet de budget-programme ne seront actualisés qu'une seule fois, au plus tard au début de la partie principale de sa session, y compris pour ce qui est des chapitres des recettes ;

25. *Redit sa préoccupation* face au nombre élevé de postes vacants et prie le Secrétaire général de pourvoir rapidement les emplois vacants, de mener une étude concernant l'utilisation efficace des postes existants, y compris des postes vacants depuis 24 mois ou plus, de rendre compte de ses constatations et de proposer dans ses prochains rapports, selon les cas, soit le maintien des postes, en justifiant clairement leur utilité, soit l'apport de changements, soit des suppressions ;

26. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de mener à bien les activités qui précèdent la publication des avis de vacance, quelle que soit la situation de trésorerie de l'Organisation, et de prendre des dispositions en ce sens de façon à être en mesure de lancer et d'achever les procédures de recrutement dans les meilleurs délais, y compris celles concernant la nomination des personnes sélectionnées ;

27. *Souligne* qu'il importe d'utiliser des hypothèses réalistes et cohérentes concernant les taux de vacance lors de l'établissement des demandes de crédits afférentes aux postes ;

28. *Se déclare gravement préoccupée* par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées, rappelle les paragraphes 8 et 9 de sa résolution 77/263 B et prie le Secrétaire général d'appliquer immédiatement sa décision selon laquelle le respect des directives est une condition préalable pour tout voyage ouvrant droit à une classe supérieure à la classe économique pour tous les membres du personnel n'ayant pas rang de sous-secrétaire général, des dérogations pouvant être accordées, s'il y a lieu, en cas de retard dans la délivrance des documents de voyage ;

29. *Décide* de réduire de 1 889 900 dollars le montant des ressources non affectées à des postes ;

30. *Rappelle* le paragraphe 83 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'agir en faveur du rajeunissement du Secrétariat en se servant des méthodes de planification stratégique des effectifs et d'organisation de la relève pour tous les postes vacants ou qui le deviendront du fait des départs à la retraite, de prendre des mesures pour augmenter le nombre de postes de début de carrière, réduire le nombre de postes de haut niveau et déclasser les postes vacants existants, et de lui rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session des mesures prises et des résultats obtenus ;

31. *Décide* de supprimer les postes suivants qui sont vacants depuis plus de 24 mois :

a) Un poste d'architecte adjoint de 1<sup>re</sup> classe (P-2) au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget ;

b) Deux postes de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) au Bureau de l'informatique et des communications ;

c) Deux postes d'assistant aux systèmes d'information [agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau de l'informatique et des communications ;

32. *Décide* que le tableau d'effectifs de 2024 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution ;

## **Titre I**

### **Politiques, direction et coordination d'ensemble**

#### **Chapitre 1**

##### **Politiques, direction et coordination d'ensemble**

33. *Prend note* du paragraphe I.9 du rapport du Comité consultatif, approuve la création du Bureau de la protection des données et de la vie privée et décide de créer un poste D-1 de spécialiste en chef des questions relatives à la protection des données et de la vie privée, un poste P-3 de spécialiste des questions relatives à la protection des données et de la vie privée et un poste P-2 de spécialiste des questions relatives à la protection des données et de la vie privée (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) ;

34. *Prend note également* du paragraphe I.12 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

35. *Décide* de créer un poste P-2 et un poste P-3 de fonctionnaire du protocole au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

36. *Décide également* d'approuver la transformation d'un poste P-5 au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés sans que cela constitue un précédent ;

#### **Chapitre 2**

##### **Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences**

37. *Prend note* des paragraphes I.87, I.88 et I.89 du rapport du Comité consultatif et approuve la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes ;

## **Titre II**

### **Affaires politiques**

#### **Chapitre 3**

##### **Affaires politiques**

38. *Décide* de ne pas transférer de Nairobi à Arusha un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'assistant administratif (agent local) rattachés au Bureau de liaison ;

39. *Prend note* des paragraphes II.33, II.34 et II.39 du rapport du Comité consultatif ;

40. *Décide* de transformer en postes inscrits au budget ordinaire les emplois extrabudgétaires suivants, qui relèvent de la Section de la lutte contre le terrorisme, afin de soutenir la présence du Bureau de lutte contre le terrorisme en Asie centrale :

a) un emploi de spécialiste de la gestion de programme et coordonnateur régional (P-4) créé en 2018 et transféré à Achgabat en 2023 ;

b) un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-3) créé en 2019 à Achgabat ;

41. *Décide également* de transformer en poste inscrit au budget ordinaire, à la Section des projets spéciaux, un emploi extrabudgétaire de spécialiste de la gestion de programme (P-4) créé en 2019 et transféré à Madrid en 2021, afin de soutenir la mise en œuvre du Programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables ;

#### **Chapitre 4**

##### **Désarmement**

42. *Prend note* des paragraphes II.96 et II.97 du rapport du Comité consultatif ;

## **Titre III**

### **Justice internationale et droit international**

#### **Chapitre 7**

##### **Cour internationale de Justice**

43. *Prend note* des paragraphes III.14 et III.18 du rapport du Comité consultatif ;

#### **Chapitre 8**

##### **Affaires juridiques**

44. *Prend note* du paragraphe III.79 du rapport du Comité consultatif ;

45. *Décide* que les ressources du budget ordinaire à allouer pour 2024, au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques), au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables se chiffrent à 17 167 400 dollars (avant actualisation des coûts) ;

**Titre IV**  
**Coopération internationale pour le développement**

**Chapitre 9**  
**Affaires économiques et sociales**

46. *Prend note* du paragraphe IV.7 du rapport du Comité consultatif et décide de créer deux postes (1 P-3 et 1 P-2) ;

47. *Prend note également* du paragraphe IV.10 du rapport du Comité consultatif ;

**Chapitre 10**  
**Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**

48. *Rappelle* qu'étant donné la priorité accordée à la promotion d'une croissance économique et d'un développement durables, les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement doivent faire l'objet d'une attention particulière, et prie le Secrétaire général de continuer de s'attacher à mobiliser des ressources adéquates pour faciliter la mise en œuvre des mandats relevant du chapitre 10 ;

49. *Prend note* du paragraphe IV.39 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste P-3 de statisticien ;

50. *Prend note également* du paragraphe IV.40 du rapport du Comité consultatif ;

**Chapitre 11**  
**Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons**

51. *Rappelle* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation des Nations Unies et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent ;

52. *Prend note* du paragraphe IV.63 du rapport du Comité consultatif ;

**Chapitre 14**  
**Environnement**

53. *Prend note* du paragraphe IV.140 du rapport du Comité consultatif ;

**Titre V**  
**Coopération internationale pour le développement**

**Chapitre 20**  
**Développement économique en Europe**

54. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour contrebalancer les créations de postes par des suppressions de postes de sorte qu'il n'y ait pas d'incidence sur les coûts et prend note du paragraphe V.61 du rapport du Comité consultatif ;

**Chapitre 21**  
**Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**

55. *Prend acte* du soixante-quinzième anniversaire de la création de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et note avec

satisfaction la coopération établie par la Commission avec le système des Nations Unies pour le développement, notamment le travail qu'elle accomplit en collaboration avec les entités du système concernant l'exécution des programmes de pays, ainsi que la contribution à la promotion de stratégies et messages régionaux communs visant à apporter un soutien aux pays de la région qui le demandent ;

## **Chapitre 22**

### **Développement économique et social en Asie occidentale**

56. *Rappelle* le paragraphe V.110 du rapport du Comité consultatif, accueille favorablement la participation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à l'examen des dépenses, espère que les résultats de cet examen aideront la Commission à exécuter son mandat avec plus d'efficacité et demande que d'autres examens des dépenses soient effectués de sorte que les ressources existantes soient réorganisées pour que les mandats soient exécutés plus efficacement ;

## **Chapitre 23**

### **Programme ordinaire de coopération technique**

57. *Rappelle* les paragraphes V.151 et XIII.43 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de renforcer la complémentarité, dans les cas qui s'y prêtent, entre le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique pour que les mandats soient exécutés au mieux et que les ressources du budget ordinaire soient efficacement mises au service du développement de façon à aider les pays qui en ont besoin à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>7</sup> et lui demande de faire le point dans le prochain projet de budget-programme ;

58. *Rappelle également* le paragraphe V.122 du rapport du Comité consultatif, souligne que les activités du programme ordinaire de coopération technique devraient répondre aux besoins des États Membres et prie le Secrétaire général de continuer de faciliter la fourniture de services consultatifs, le renforcement des capacités et l'appui technique afin de répondre aux besoins des États Membres en matière de développement durable ;

59. *Prie* le Secrétaire général de présenter, dans le budget-programme, dans le respect de la transparence et du principe de responsabilité, les résultats découlant des activités menées dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, notamment des informations transparentes sur les critères retenus aux fins de l'allocation des ressources aux entités chargées de la mise en œuvre ;

## **Titre VI**

### **Droits humains et affaires humanitaires**

## **Chapitre 26**

### **Réfugiés de Palestine**

60. *Prend note* du paragraphe VI.82 du rapport du Comité consultatif et approuve le reclassement de D-1 à D-2 du poste de directeur du Département des ressources humaines ;

61. *Décide* de financer au moyen du budget de 2024 la totalité des dépenses afférentes aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration, et non pas seulement la moitié, sans attendre la demande que le

<sup>7</sup> Résolution 70/1.

Secrétaire général avait prévu de faire en ce sens dans le projet de budget-programme pour 2025 ;

## **Titre VII**

### **Communication globale**

#### **Chapitre 28**

##### **Communication globale**

62. *Prend note* du paragraphe VII.14 du rapport du Comité consultatif et approuve le transfert d'un poste de spécialiste de l'information (P-3) de New York à Genève ;

63. *Rappelle* le paragraphe VII.10 du rapport du Comité consultatif et décide de ne créer que 20 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) : 4 emplois d'éditeur (P-4) ((1 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe), 8 emplois d'attaché de presse (P-3) (2 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe), 4 emplois d'assistant d'édition [agent des services généraux (Autres classes)] (1 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe) et 4 emplois d'assistant d'information [agent des services généraux (Autres classes)] (1 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe) ;

## **Titre VIII**

### **Services communs d'appui**

#### **Chapitre 29A**

##### **Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité**

64. *Rappelle* le paragraphe 41 de sa résolution [77/278](#) du 18 avril 2023, prend note avec satisfaction de l'action menée par le Secrétaire général à cet égard et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les informations disponibles sur le nouveau portail d'information sur le personnel du Secrétariat soient au moins d'aussi bonne qualité et aussi nombreuses que celles qui étaient disponibles dans l'outil d'information en ligne HR Insight ;

65. *Prend note* du paragraphe VIII.6 du rapport du Comité consultatif ;

#### **Chapitre 29B**

##### **Département de l'appui opérationnel**

66. *Prend note* du paragraphe VIII.35 du rapport du Comité consultatif ;

67. *Prend note également* du paragraphe VIII.36 du rapport du Comité consultatif ;

#### **Chapitre 29C**

##### **Bureau de l'informatique et des communications**

68. *Décide* de ne pas créer six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) liés au rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement ;

#### **Chapitre 29F**

##### **Administration (Vienne)**

69. *Prend note* du paragraphe VIII.167 du rapport du Comité consultatif ;

**Titre X****Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales****Chapitre 31****Activités administratives financées en commun**

70. *Décide* de créer le poste de juriste (P-4) au secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale et le poste de spécialiste de l'inspection et de l'évaluation (P-3) au secrétariat du Corps commun d'inspection, qui seront financés par les organisations participant aux mécanismes de partage des coûts ;

71. *Décide également* de créer un poste de classe P-4 dont le titulaire aidera le secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale à mener à bien l'examen de l'ensemble des prestations et invite les organisations à le financer à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent ;

72. *Rappelle* les paragraphes X.24, X.29, X.38 et X.41 du rapport du Comité consultatif et invite les organisations à financer une augmentation des dépenses communes à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent ;

73. *Rappelle également* le paragraphe X.29 du rapport du Comité consultatif et décide d'augmenter de 1 418 000 dollars (38 %) les ressources de la Commission de la fonction publique internationale autres que celles affectées aux postes et d'approuver à cet égard un montant de 3 730 900 dollars, soit la totalité des ressources demandées par la Commission ;

**Titre XIII****Compte pour le développement****Chapitre 35****Compte pour le développement**

74. *Décide* d'augmenter le montant du Compte pour le développement d'un million de dollars en 2024 ;

**Chapitre 2 des recettes****Recettes générales**

75. *Décide* de fixer le produit des intérêts bancaires escomptés à 12 000 000 de dollars ;

**Chapitre 3 des recettes****Services à l'intention du public**

76. *Décide* d'augmenter de 1 204 900 dollars les recettes prévues au chapitre 3 des recettes et de ne rien changer aux tarifs des garages ni aux politiques régissant l'exploitation des garages ;

77. *Décide* qu'aux fins des calculs budgétaires pour 2024, un taux de vacance de 11,1 pour cent sera utilisé pour les administrateurs et un taux de vacance de 9,1 pour cent sera utilisé pour les agents des services généraux.

**Annexe**  
**Tableau d'effectifs de 2024**

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes (hors missions politiques spéciales)</i>	<i>Nombre de postes (missions politiques spéciales)</i>	<i>Total</i>
<i>Chapitres des dépenses</i>			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
Vice-Secrétaire générale	1	–	1
Secrétaires généraux adjoints	37	17	54
Sous-Secrétaires généraux	34	19	53
D-2	118	9	127
D-1	313	53	366
P-5	939	192	1 131
P-4	1 661	398	2 059
P-3	1 579	380	1 959
P-2/1	565	28	593
<b>Total partiel</b>	<b>5 247</b>	<b>1 096</b>	<b>6 343</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1 <sup>re</sup> classe	274	2	276
Autres classes	2 304	46	2 350
<b>Total partiel</b>	<b>2 578</b>	<b>48</b>	<b>2 626</b>
<b>Autres catégories de personnel</b>			
Agents des services de sécurité	306	–	306
Agents locaux	1 919	1 638	3 557
Agents du Service mobile	106	725	831
Administrateurs recrutés sur le plan national	102	572	674
Agents des corps de métier	93	–	93
<b>Total partiel</b>	<b>2 526</b>	<b>2 935</b>	<b>5 461</b>
<b>Total (chapitres des dépenses)</b>	<b>10 351</b>	<b>4 079</b>	<b>14 430</b>
<i>Chapitre 3 des recettes</i>			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
P-5	2	–	2
P-4	4	–	4
P-3	4	–	4
P-2/1	3	–	3
<b>Total partiel</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>13</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1 <sup>re</sup> classe	7	–	7
Autres classes	42	–	42
<b>Total partiel</b>	<b>49</b>	<b>–</b>	<b>49</b>



<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes (hors missions politiques spéciales)</i>	<i>Nombre de postes (missions politiques spéciales)</i>	<i>Total</i>
<b>Autres catégories de personnel</b>			
Agents des services de sécurité	2	–	2
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
<b>Chapitre 3 des recettes</b>	<b>64</b>	<b>–</b>	<b>64</b>
<b>Total</b>	<b>10 415</b>	<b>4 079</b>	<b>14 494</b>

## **Projet de résolution III**

### **Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2024**

*L'Assemblée générale,*

#### **I**

##### **Progiciel de gestion intégré (Umoja)**

*Rappelant* la section II de sa résolution [60/283](#) du 7 juillet 2006, la section II de sa résolution [63/262](#) du 24 décembre 2008, sa résolution [64/243](#) du 24 décembre 2009, la section II.A de sa résolution [65/259](#) du 24 décembre 2010, sa résolution [66/246](#) du 24 décembre 2011, la section III de sa résolution [66/263](#) du 21 juin 2012, la section III de sa résolution [67/246](#) du 24 décembre 2012, sa résolution [68/246](#) du 27 décembre 2013, les sections IV et VI de sa résolution [69/274 A](#) du 2 avril 2015, la section XVII de sa résolution [70/248 A](#) du 23 décembre 2015, la section XIV de sa résolution [71/272 A](#) du 23 décembre 2016, la section XXI de sa résolution [72/262 A](#) du 24 décembre 2017, la section XVII de sa résolution [73/279 A](#) du 22 décembre 2018, la section XVII de sa résolution [74/263](#) du 27 décembre 2019, la section V de sa résolution [75/253 A](#) du 31 décembre 2020, la section VI de sa résolution [76/246 A](#) du 24 décembre 2021 et la section II de sa résolution [77/263 B](#) du 18 avril 2023,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général intitulé « Développement et fonctionnement du système Umoja : progrès accomplis »<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

#### **II**

##### **Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022**

*Rappelant* ses résolutions [72/266 A](#) du 24 décembre 2017, [76/245](#), [76/246 A](#), [76/247 A](#) à C et [76/248](#) du 24 décembre 2021, [76/246 B](#) du 13 avril 2022, [76/271](#) du 29 juin 2022 et la section VII de sa résolution [77/263 A](#) du 30 décembre 2022,

*Ayant examiné* le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022<sup>3</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>4</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Prend note* du rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022, qui donne une vue d'ensemble de l'exécution du budget de 2022, et prie le Secrétaire général de continuer à l'améliorer ;
4. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif, prend note de l'augmentation continue du solde du fonds de recouvrement des coûts, réaffirme qu'il importe de conserver un solde résiduel pour réduire le risque que le fonds de recouvrement des coûts ne suffise pas à couvrir les engagements, prie le Secrétaire

<sup>1</sup> [A/78/505](#).

<sup>2</sup> [A/78/7/Add.25](#).

<sup>3</sup> [A/78/89](#).

<sup>4</sup> [A/78/330](#).

général de faire le point sur la question pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-huitième session, de poursuivre l'examen du fonds afin de calculer les montants à restituer aux États Membres et d'indiquer le montant du solde cumulé qui est utilisable, le total des produits et des dépenses des activités de recouvrement des coûts ainsi que le revenu net et le pourcentage moyen des revenus tirés des transactions liées aux opérations de recouvrement des coûts, tout en prévoyant les tendances de croissance et en veillant à ce que le solde soit maintenu à des niveaux suffisants pour couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel à long terme et les frais de fonctionnement liés à la prestation de services, et prie également le Secrétaire général de donner de plus amples informations sur cette question dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 ;

5. *Prend note* du montant définitif des dépenses de 2022, qui est de 3 236 269 600 dollars des États-Unis, et du montant effectif des recettes de 2022, qui est de 322 169 000 dollars ;

6. *Approuve* l'inscription au crédit des États Membres d'un montant de 113 645 900 dollars, qui viendra en déduction des contributions dont ils seront redevables en 2024, cet excédent résultant :

a) d'une sous-utilisation des crédits d'un montant de 21 485 800 dollars au titre des chapitres des dépenses du budget-programme de 2022 ;

b) de l'annulation d'engagements relatifs à des exercices antérieurs s'élevant à 47 873 700 dollars, comme indiqué dans le volume I des rapports financiers et des états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2022 ;

c) d'un excédent de recettes de 25 634 500 dollars, soit l'écart entre les prévisions de recettes approuvées (296 534 500 dollars) et les recettes effectives (322 169 000 dollars) ;

d) d'engagements autorisés d'un montant de 18 651 900 dollars pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, pour lesquels une mise en recouvrement avait été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246 B ;

### III

#### **Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone**

*Rappelant* sa résolution 58/284 du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, la section II de sa résolution 59/294 du 22 juin 2005, la section XII de sa résolution 65/259, la section IX de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, la section I de sa résolution 67/246, la section VII de sa résolution 70/248 A, la section III de sa résolution 71/272 A, la section VIII de sa résolution 72/262 A, la section III de sa résolution 73/279 A, la section VI de sa résolution 74/263, la section XVI de sa résolution 75/253 A, la section XI de sa résolution 76/246 A et la section III de sa résolution 77/263 A,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone<sup>5</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>6</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

<sup>5</sup> A/78/363.

<sup>6</sup> A/78/7/Add.12.

3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ;

4. *Accueille favorablement* le concours apporté par plusieurs pays, qui prend la forme de contributions volontaires, d'un audit annuel du Tribunal spécial résiduel auquel il est procédé à titre gracieux et d'une aide en nature pour l'exécution des peines, la réinstallation de témoins, l'hébergement des archives et des prisonniers du Tribunal et l'accueil d'activités de collecte de fonds ;

5. *Accueille de même favorablement* l'aide en nature que le Gouvernement sierra-léonais continue de fournir au Tribunal spécial résiduel sous diverses formes, notamment sous forme de locaux à usage de bureaux mis gracieusement à la disposition du Tribunal et d'autres services fournis sans contrepartie ;

6. *Souligne* que la subvention prélevée sur le budget ordinaire est un mécanisme de financement permettant de pallier l'insuffisance des contributions volontaires et encourage tous les États Membres à apporter leur concours au Tribunal spécial résiduel ;

7. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs et en tenant des consultations régulières avec les principales parties prenantes, de mettre en œuvre des stratégies novatrices de collecte de fonds et de lui rendre compte de la question durant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session ;

8. *Rappelle* le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour rechercher d'autres moyens de financer durablement le Tribunal spécial résiduel et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session ;

9. *Apprécie* les efforts faits par le Tribunal spécial résiduel pour prendre des mesures d'efficacité, encourage le Tribunal à continuer de s'employer à définir d'autres mesures d'efficacité et d'économie à mettre en place au vu des problèmes de financement persistants, et prie le Secrétaire général de rendre compte de la question dans son prochain rapport ;

10. *Se félicite* de l'action menée par le Tribunal spécial résiduel pour numériser les dossiers judiciaires, note que cette opération n'a pas encore été complètement menée à bien et encourage le Tribunal à poursuivre ses efforts pour achever, dans la limite des ressources existantes, la numérisation de toutes les archives ;

11. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses ne dépassant pas 2 820 000 dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement du Tribunal spécial résiduel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et le prie de rendre compte des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement dans son prochain rapport ;

#### **IV**

#### **Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

*Rappelant* la section I de sa résolution [68/247 B](#) du 9 avril 2014, la section I de sa résolution [69/274 A](#), la section IV de sa résolution [70/248 A](#), la section II de sa résolution [71/272 A](#), la section IX de sa résolution [72/262 A](#), la section IV de sa résolution [73/279 A](#), la section V de sa résolution [74/2639](#), la section XX de sa résolution [75/253 A](#), la section XII de sa résolution [76/246 A](#) et la section IV de sa résolution [77/263 A](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens<sup>7</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>8</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ;
4. *Note avec satisfaction* que l'État cambodgien, pays hôte, continue d'apporter son concours aux Chambres extraordinaires ;
5. *Encourage* les Chambres extraordinaires à continuer de prendre des mesures appropriées pour faire des économies et réaliser des gains d'efficacité tout en s'acquittant de leurs fonctions résiduelles de manière transparente, responsable et rationnelle et sans tarder, afin que la phase résiduelle puisse s'achever en temps voulu ;
6. *Se félicite* que les procédures judiciaires se soient achevées dans toutes les affaires dont les Chambres extraordinaires étaient saisies ;
7. *Rappelle* le paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif et souligne qu'il importe de conserver les dossiers des Chambres extraordinaires dans les trois langues officielles de celles-ci et de rendre ces documents facilement accessibles au grand public ;
8. *Rappelle également* le paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif et réaffirme que les dépenses de la composante internationale des Chambres extraordinaires doivent être financées par des contributions volontaires, continue d'encourager tous les États Membres à fournir de nouvelles contributions volontaires à l'appui des Chambres extraordinaires et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires supplémentaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs ;
9. *Engage* tous les États Membres à fournir de nouvelles contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires afin de leur permettre de s'acquitter rapidement de leur mandat ;
10. *Accueille favorablement* toutes les contributions financières et contributions en nature destinées à appuyer les travaux des Chambres extraordinaires ;
11. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 2 216 700 dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 afin de permettre à celles-ci de s'acquitter de leur mandat judiciaire, et prie le Secrétaire général de rendre compte dans son prochain rapport des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement ;

---

<sup>7</sup> A/78/515.

<sup>8</sup> A/78/7/Add.21.

## V

**Plan d'équipement**

*Rappelant* sa résolution [76/245](#), et sa décision 77/548 B du 18 avril 2023,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général<sup>9</sup> et les rapports correspondants du Comité consultatif<sup>10</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>11</sup> ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport<sup>12</sup> ;
3. *Souligne* que le plan d'équipement présente, à des fins d'information et de planification, les besoins d'investissement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à moyen et à long terme, de manière à renforcer la transparence, la prévisibilité et la cohérence des dépenses d'équipement ainsi que l'application du principe de responsabilité, et encourage le Secrétaire général à rendre compte régulièrement de ces besoins ;
4. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que l'achat de matériel et de services pour les besoins du chantier se fasse dans le strict respect des règles et règlements en vigueur et des dispositions de ses résolutions régissant la passation des marchés de l'Organisation des Nations Unies ;
5. *Rappelle* le paragraphe 54 du rapport du Comité consultatif<sup>13</sup> et prie le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition, et de lui rendre compte des mesures concrètes prises à cet effet ;
6. *Rappelle également* le paragraphe 59 du rapport du Comité consultatif<sup>14</sup> et demande que des informations sur les meilleures pratiques tirées des projets d'équipement et de construction terminés ou en cours d'exécution, sur l'expérience acquise et les enseignements à retenir des mécanismes de gouvernance et de contrôle en place concernant les dépenses d'équipement et sur les meilleures pratiques et outils du secteur soient données dans les rapports sur le plan d'équipement ;
7. *Rappelle en outre* le paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif<sup>15</sup>, prie le Secrétaire général de veiller à ce que le rapport sur le plan d'équipement donne, à des fins d'information et de planification, des informations sur les plans échelonnés arrêtés par l'Organisation et sur les besoins d'investissement à moyen et à long terme, notamment en ce qui concerne les normes relatives au matériel informatique, le plan de renouvellement des biens, la sûreté et la sécurité et les bâtiments et installations, et encourage le Secrétaire général à affiner et à harmoniser les informations fournies, l'analyse qui en est faite et la présentation utilisée pour ce qui est du calendrier, de la comparabilité et de l'intégration, de manière à faciliter la compréhension, la comparaison et l'analyse des besoins stratégiques de l'Organisation dans tous les domaines d'investissement ;

<sup>9</sup> [A/77/519](#), [A/78/536](#) et [A/78/536/Corr.1](#).

<sup>10</sup> [A/77/7/Add.23](#) et [A/78/7/Add.20](#).

<sup>11</sup> [A/78/536](#) et [A/78/536/Corr.1](#).

<sup>12</sup> [A/78/7/Add.20](#).

<sup>13</sup> [A/78/7/Add.20](#).

<sup>14</sup> [A/78/7/Add.20](#).

<sup>15</sup> [A/78/7/Add.20](#).

8. *Se félicite* que les enseignements tirés de la conception des infrastructures informatiques de nature à renforcer la connectivité et les dispositifs de secours aient été appliqués dans tous les projets d'équipement et de maintenance et prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts à cet égard et de rendre compte, dans le rapport sur le plan d'équipement, des nouvelles évaluations réalisées et des stratégies en découlant, y compris leurs incidences et leurs avantages ;

9. *Compte* que le Secrétaire général veillera à ce que toutes les ressources nécessaires au plan d'équipement soient présentées dans les projets de budget-programme ;

10. *Rappelle* le paragraphe 49 du rapport du Comité consultatif<sup>16</sup> et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation ;

## VI

### Évaluation de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

*Rappelant* la section V de sa résolution 67/246, la section III de sa résolution 67/254 A du 12 avril 2013, la section IV de sa résolution 68/247 B, la section VII de sa résolution 69/274 A, la section XVI de sa résolution 71/272 A, la section XI de sa résolution 72/262 A, la section VI de sa résolution 73/279 A, la section IX de sa résolution 74/263, la section XIII de sa résolution 75/253 A et la section II de sa résolution 75/253 C du 30 juin 2021,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>17</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>18</sup>,

*Ayant également examiné* le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de la mise en œuvre d'une gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies<sup>19</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

## VII

### Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

*Rappelant* sa résolution 70/238 A du 23 décembre 2015, la section XIII de sa résolution 76/246 A et sa résolution 77/258 du 30 décembre 2022,

*Ayant examiné* le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les travaux de sa soixante-quinzième session et les dépenses d'administration de la Caisse<sup>20</sup>, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies<sup>21</sup>, le rapport financier et les états financiers audités pour l'année terminée le 31 décembre 2022 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la Caisse<sup>22</sup> et les

<sup>16</sup> A/78/7/Add.20.

<sup>17</sup> A/78/325.

<sup>18</sup> A/78/7/Add.15.

<sup>19</sup> A/78/225.

<sup>20</sup> A/78/329.

<sup>21</sup> A/C.5/78/4.

<sup>22</sup> A/78/5/Add.16.

recommandations qu'il contient, le rapport de l'Administratrice des pensions et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2022<sup>23</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>24</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du rapport du Secrétaire général ;

2. *Prend également acte* du rapport de l'Administratrice des pensions et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2022 ;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

4. *Sait* que certains membres du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies n'ont pas pu assister à la soixante-quinzième session du Comité mixte pour des raisons indépendantes de leur volonté et attend avec intérêt les mesures que prendront les gouvernements hôtes et le secrétariat du Comité mixte pour faciliter la participation des membres du Comité mixte aux sessions de celui-ci, selon les besoins et selon qu'il conviendra ;

5. *Rappelle* le paragraphe 158 du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et demande à celui-ci d'examiner toutes autres circonstances dans lesquelles les directives pourraient être élargies dans le contexte de changements apportés à la législation nationale et de changements de la situation matrimoniale ;

6. *Approuve* les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

#### A. Administration des pensions

Modification	Titre ou fonction	Catégorie/ classe	
			Nombre
Création	Spécialiste des systèmes informatiques	P-4	1
Création	Spécialiste des systèmes informatiques	P-3	1
Création	Assistant (prestations)	G(AC)	1
Création	Assistant administratif	G(AC)	1
<b>Variation nette</b>			<b>4</b>
Reclassement	Spécialiste des finances et du budget (hors classe)	P-5	1
Reclassement	Spécialiste des prestations	P-4	1
Reclassement	Assistant principal (gestion des installations)	G(1°C)	1

<sup>23</sup> A/78/323.

<sup>24</sup> A/78/7/Add.7.



<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie/ classe</i>	<i>Nombre</i>
Transfert en provenance du Groupe de la gestion des marchés et à destination du Groupe de la coordination de l'approvisionnement	Spécialiste de la gestion des marchés	P-3	1
Transfert en provenance du Groupe de la gestion des marchés et à destination du Groupe de la coordination de l'approvisionnement	Assistant administratif	G(AC)	1

## B. Bureau de la gestion des investissements

<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie/ classe</i>	<i>Nombre</i>
Création	Spécialiste des investissements (marchés du non-coté)	P-4	1
Création	Spécialiste des investissements (investissement durable)	P-4	1
Création	Juriste (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	P-2/1	1
Création	Assistant principal d'information	G(1°C)	1
Création	Assistant informaticien	G(AC)	1
Création	Spécialiste adjoint des ressources humaines	P-2/1	1
Création	Spécialiste de la gestion de programme	P-3	1
Création	Analyste de données (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	P-2/1	1
<b>Variation nette</b>			<b>8</b>
Reclassement	Assistant principal chargé des ressources humaines	G(1°C)	1
Transfert en provenance du Bureau du Représentant du Secrétaire général et à destination de l'équipe juridique	Juriste hors classe	P-5	1
Transfert en provenance du Bureau du Représentant du Secrétaire général et à destination de l'équipe juridique	Juriste	P-4	1
Transfert en provenance du Bureau du Représentant du Secrétaire général et à destination de l'équipe juridique	Juriste	P-3	2
Transfert en provenance du Bureau du Représentant du Secrétaire général et à destination de l'équipe juridique	Juriste (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	P-2/1	1
Transfert en provenance du Bureau du Représentant du Secrétaire général et à destination de l'équipe juridique	Assistant juridique	G(AC)	1

*Abbreviations* : G(1°C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

7. *Approuve* le montant de 139 789 700 dollars prévu au titre de l'administration de la Caisse pour 2024 ;

8. *Approuve également* le montant net total de 131 366 600 dollars au titre des dépenses directement imputables à la Caisse pour 2024 ;

9. *Approuve en outre* un montant de 8 423 100 dollars correspondant au coût des services fournis par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies en 2024, dont 5 188 600 dollars seront imputés sur le budget ordinaire et 3 234 500 dollars sur les budgets des fonds et programmes ;

10. *Approuve* la réduction de 293 000 dollars de la part des dépenses d'administration du secrétariat central de la Caisse prise en charge par l'Organisation, au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2024 ;

11. *Autorise* le Comité mixte à ajouter un montant maximum de 112 500 dollars aux contributions volontaires versées au Fonds de secours pour 2024 ;

## VIII

### **Prévisions révisées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024 et ayant trait à la résilience stratégique**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>25</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>26</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* la création de 19 postes [2 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 2 P-2 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024 ;
4. *Ouvre*, au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024, des crédits supplémentaires d'un montant de 2 559 700 dollars qui seront imputés sur le fonds de réserve ;
5. *Ouvre également* des crédits d'un montant de 220 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

## IX

### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>27</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>28</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

---

<sup>25</sup> A/78/530.

<sup>26</sup> A/78/7/Add.22.

<sup>27</sup> A/78/550.

<sup>28</sup> A/78/7/Add.24.

3. *Approuve* la création, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de cinq nouveaux emplois de temporaire [2 P-4, 1 P-2, 1 G(1°C) et 1 G(AC)], au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour 2024, afin d'appuyer les activités prescrites par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/321 du 1<sup>er</sup> août 2023 ;

4. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 3 431 700 dollars, à raison de 825 800 dollars au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), de 5 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), de 2 503 600 dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques), de 71 000 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) et de 26 300 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) du projet de budget-programme pour 2024, qui seront imputés sur le fonds de réserve ;

5. *Ouvre également* des crédits d'un montant de 122 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

## X

### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2023**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>29</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>30</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 1 442 000 dollars, à raison de 969 900 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), de 468 300 dollars au chapitre 20 (Développement économique en Europe) et de 3 800 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2024, qui seront imputés sur le fonds de réserve ;
4. *Ouvre également* des crédits d'un montant de 149 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

## XI

### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente-sixième session extraordinaire, en 2023**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>31</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>32</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

<sup>29</sup> A/78/334.

<sup>30</sup> A/78/7/Add.8.

<sup>31</sup> A/78/574.

<sup>32</sup> A/78/7/Add.39.

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Approuve* la création, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de 67 postes [2 P-5, 24 P-4, 16 P-3, 12 P-2, 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 6 postes d'agent des services généraux (Autres classes), dont 9 postes temporaires, à savoir 6 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] au titre du chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2024, qui serviraient à appuyer les activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme dans ses résolutions [52/14](#) du 3 avril 2023<sup>33</sup>, [53/28](#) du 4 avril 2023<sup>34</sup>, [53/29](#) du 14 juillet 2023<sup>35</sup>, [54/9](#) du 11 octobre 2023<sup>36</sup> et [54/18](#)<sup>37</sup>, [54/22](#)<sup>38</sup>, [54/26](#)<sup>39</sup> et [54/33](#)<sup>40</sup> du 12 octobre 2023 ;

4. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 47 711 300 dollars, à raison de 2 784 700 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 44 926 600 dollars au chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2024 ;

5. *Ouvre également* des crédits d'un montant de 4 244 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

## XII

### **Prévisions révisées concernant les chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 concernant l'éradication du racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'ONU**

*Rappelant* sa résolution [76/271](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>41</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>42</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Condamne dans les termes les plus forts* les actes de racisme, réaffirme que le racisme et la discrimination raciale n'ont pas leur place à l'Organisation des Nations Unies et que tous les États Membres doivent œuvrer de concert pour éliminer le racisme et prie le Secrétaire général de poursuivre l'application de la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard du racisme et de renforcer l'appui fourni à l'action que mène le Bureau de la lutte antiraciste dans sa lutte contre le racisme au

<sup>33</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-huitième session, Supplément n° 53 (A/78/53)*, chap. V, sect. A.

<sup>34</sup> *Ibid.*, chap. VII, sect. A.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*, *Supplément n° 53A (A/78/53/Add.1)*, chap. III, sect. A.

<sup>37</sup> *Ibid.*, chap. II.

<sup>38</sup> *Ibid.*, chap. III, sect. A.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> [A/78/384](#).

<sup>42</sup> [A/78/7/Add.16](#).

Secrétariat, notamment en encourageant le personnel à signaler de tels actes et en centralisant les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques ;

4. *Prend acte* des mesures et des initiatives que l'Organisation prend depuis longtemps pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale au Secrétariat et se félicite du rôle joué à cet égard par la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'éradication du racisme sur le lieu de travail ;

5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les futurs rapports sur cette question soient intitulés « Éradication du racisme et de la discrimination raciale » et portent sur les mesures prises pour combattre ces phénomènes ;

6. *Rappelle* le paragraphe 28 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de revoir le plan d'action stratégique, en prenant en compte des sources de données plus larges et une analyse plus approfondie, de continuer de mettre en œuvre l'approche en trois volets élaborée par l'Équipe chargée de la lutte antiraciste pour combattre le racisme et la discrimination raciale, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport ;

7. *Prie* le Secrétaire général de veiller à l'application, à l'échelle du système, d'une politique de tolérance zéro à l'égard du racisme et de la discrimination raciale sur le lieu de travail et de continuer de renforcer les politiques et les directives visant à éradiquer le racisme et la discrimination raciale, souligne que ces phénomènes n'ont pas leur place à l'Organisation des Nations Unies, qu'ils portent atteinte aux principes mêmes qu'incarne l'Organisation et aux valeurs fondamentales attendues de l'ensemble du personnel, à savoir l'intégrité, la compétence et le professionnalisme, que le racisme et la discrimination raciale ne sauraient être tolérés, que les responsables doivent en répondre et que le personnel doit se sentir en sécurité, et prie le Secrétaire général de rendre compte de la question dans son prochain rapport ;

8. *Prie également* le Secrétaire général de faire le point, dans son prochain rapport, sur la conférence mondiale des championnes et champions de la lutte antiraciste des Nations Unies ;

9. *Note avec appréciation* les activités menées par l'Équipe chargée de la lutte antiraciste pour ce qui est de la collecte et de l'analyse des données et prie le Secrétaire général de recueillir des données plus complètes et plus fiables sur le racisme et la discrimination raciale ;

10. *Prie* le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour renforcer encore la coopération et la coordination entre le Bureau de la Conseillère spéciale et d'autres bureaux des Nations Unies et de poursuivre ses consultations avec d'autres organes intergouvernementaux et organes d'experts chargés des questions de racisme et de discrimination raciale afin de tirer des enseignements et meilleures pratiques de l'expérience d'autres organisations et des États Membres en matière de lutte contre la discrimination raciale ;

11. *Prie également* le Secrétaire général d'utiliser la base de données ClearCheck afin de ne pas engager ou réengager des personnes dont le contrat de travail avec une entité du système avait pris fin parce qu'il avait été établi qu'elles s'étaient rendues coupables d'actes de racisme et de discrimination raciale, et de rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans son prochain rapport ;

12. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif, souligne l'importance du Bureau de la lutte antiraciste et le rôle qu'il joue dans la lutte contre la discrimination raciale, décide de revoir la structure et le rattachement du Bureau, ainsi que sa filière de communication de l'information, et prie le Secrétaire général de lui proposer des options pour qu'elle les examine durant la première partie de la reprise de sa quatre-vingtième session ;

13. *Prend note* des différentes attributions des entités participant aux procédures de l'Organisation en matière d'application du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de veiller à la complémentarité et de s'employer à éviter les doubles emplois, à réaliser des synergies et des gains d'efficacité et à assurer la coordination et la coopération ;

14. *Prie* le Secrétaire général d'examiner les politiques, règles et procédures relatives au recrutement, à la promotion et à d'autres aspects de la gestion des ressources humaines de l'Organisation et de proposer des mesures visant à prévenir et à combattre les préjugés raciaux, y compris pour les postes de directeur et de fonctionnaire de rang supérieur du Secrétariat, et de promouvoir l'application des décisions qu'elle a prises ;

15. *Approuve* la transformation en postes de huit emplois de temporaire et la création de trois postes, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G(1 <sup>re</sup> C)	G(AC)	Total
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1	–	3	3	1	1	–	1	10
Département de l'appui opérationnel	–	–	–	1	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>11</b>

*Abréviations* : G(1<sup>re</sup>C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

16. *Approuve également* l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 1 041 000 dollars, à raison de 1 011 000 dollars au chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et de 30 000 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024, qui seront imputés sur le fonds de réserve ;

17. *Approuve en outre* l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 60 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

### XIII

#### **Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok**

*Rappelant* la section XII de sa résolution [70/248 A](#), la section IV de sa résolution [71/272 A](#), la section XIII de sa résolution [72/262 A](#), la section VII de sa résolution [73/279 A](#), la section XII de sa résolution [74/263](#), la section XII de sa résolution [75/253 A](#), la section VII de sa résolution [76/246 A](#) et la section XI de sa résolution [77/263 A](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>43</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>44</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

<sup>43</sup> [A/78/346](#).

<sup>44</sup> [A/78/7/Add.17](#).

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Remercie* l'État thaïlandais, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en versant des contributions volontaires et en mettant les connaissances et les savoir-faire disponibles localement au service de l'exécution du projet ;

4. *Salue* les mesures visant à faciliter la coopération avec le pays hôte et engage la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à continuer de coopérer avec le pays hôte ;

5. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre législatif de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière<sup>45</sup>, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;

7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

8. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

9. *Prie* le Secrétaire général de continuer à gérer activement et à atténuer tous les risques afférents au projet, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations actualisées sur la gestion des risques et les mesures d'atténuation qui auront été prises ;

10. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de gérer activement les modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage et rappelle que tous frais supplémentaires occasionnés par des changements demandés à un stade avancé du projet par les locataires, qui pourraient être source de litiges, devraient être assumés par le locataire concerné et non par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ;

11. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer à tenir compte des enseignements et des pratiques optimales tirés de projets de construction et de rénovation antérieurs et, en particulier, à mettre à profit l'expérience et le savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement, de sorte que les objectifs du projet soient atteints sans dépassement du budget et dans les délais prévus, et le prie également de faire le point sur les mesures envisagées et appliquées à cet égard dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

<sup>45</sup> ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

12. *Rappelle* le paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif et compte que l'on trouvera dans les prochains rapports des précisions sur les avantages que pourrait apporter la modernisation du bâtiment des services de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ;

13. *Encourage* le Secrétaire général à continuer d'intensifier ses efforts pour tirer parti des savoirs, des technologies et des capacités locales et veiller, tout au long de l'exécution du projet, à ce que des matériaux d'origine et de fabrication locales soient utilisés et à ce qu'il soit fait appel à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement ;

14. *Prend note* des économies d'échelle réalisées grâce à la procédure d'appel d'offres conjointe menée avec la Commission économique pour l'Afrique concernant le mobilier de bureau, se félicite que les meilleures pratiques et enseignements tirés de cette expérience aient été partagés avec d'autres projets d'équipement et entités des Nations Unies et encourage le Secrétaire général à continuer de recenser les meilleures pratiques et enseignements tirés d'autres domaines du projet, notamment les économies réalisées grâce à l'ingénierie de la valeur et à l'utilisation de matériaux et savoirs locaux ;

15. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour que le bâtiment de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique soit conforme aux normes de construction et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées et prie le Secrétaire général de faire le point des progrès accomplis dans son prochain rapport ;

16. *Décide* de supprimer le poste de responsable de la sécurité du projet [agent local] ;

17. *Approuve* le nouveau montant estimatif du coût maximum total du projet, qui est de 41 260 400 dollars ;

18. *Ouvre* des crédits de 1 241 300 dollars pour 2024, à raison de 253 600 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et de 987 700 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2024 ;

#### XIV

#### **État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba**

*Rappelant* la section III de sa résolution [65/259](#), la section VII de sa résolution [66/247](#), la section III de sa résolution [68/247](#) A du 27 décembre 2013, la section V de sa résolution [69/262](#) du 29 décembre 2014, la section IX de sa résolution [70/248](#) A, la section V de sa résolution [71/272](#) A, la section XII de sa résolution [72/262](#) A, la section VIII de sa résolution [73/279](#) A, la section X de sa résolution [74/263](#), la section X de sa résolution [75/253](#) A, la section VIII de sa résolution [76/246](#) A et la section IX de sa résolution [77/263](#) A,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>46</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>47</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

<sup>46</sup> [A/78/350](#).

<sup>47</sup> [A/78/7/Add.19](#).



2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Remercie* l'État éthiopien, pays hôte, du concours constant qu'il apporte au projet, et encourage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec lui, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, en particulier en rendant le complexe et les espaces publics situés à proximité plus écologiques ;

4. *Rappelle* le paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif, apprécie la contribution des États Membres, en particulier de l'État malien et d'autres États Membres qui ont contribué au projet et annoncé qu'ils y contribueraient, et prie de nouveau le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui donner des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

5. *Encourage* le Secrétaire général à dialoguer avec les États membres de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine afin de mobiliser des contributions volontaires à l'appui du projet et du centre des visiteurs, compte tenu du fait que l'Africa Hall est le berceau historique de l'Organisation de l'unité africaine et du patrimoine africain qu'il représente ;

6. *Se félicite une nouvelle fois* que le Secrétaire général demeure résolu à veiller à ce que l'authenticité historique et architecturale de l'Africa Hall soit préservée et le prie de nouveau de redoubler d'efforts pour obtenir le concours des principales parties prenantes en ce qui concerne l'objectif de préservation du patrimoine, mieux faire connaître dans le monde l'importance historique de l'Africa Hall et la place qu'il occupe dans le patrimoine africain, et cultiver des partenariats avec les institutions universitaires et les instituts de recherche régionaux et internationaux, notamment les universités et musées, spécialisés dans l'histoire et la culture de l'Afrique ;

7. *Rappelle* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de s'assurer que toute tentative entreprise pour réduire les coûts et utiliser des méthodes d'analyse de la valeur n'aura pas de répercussions négatives sur la qualité et la portée des travaux à exécuter et sur la conservation du patrimoine de l'Africa Hall ;

8. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

9. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience, et encourage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec le Comité des parties prenantes, le Conseil consultatif et le pays hôte pour améliorer la coordination de l'exécution du projet ;

10. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre législatif de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;

11. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de faire le point sur la gestion des principaux risques et sur les mesures d'atténuation prises en conséquence, en vue de

respecter le calendrier qui a été approuvé pour le projet, d'éviter les dépassements de coûts et de faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés, et prie le Secrétaire général de présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

12. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour que l'Africa Hall et le centre des visiteurs soient conformes aux normes et aux codes de construction ainsi qu'aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées, encourage la Commission économique pour l'Afrique à poursuivre les efforts engagés, et prie le Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport, des informations sur les progrès réalisés en la matière ;

13. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre l'analyse nécessaire pour achever l'établissement de l'état de référence de la consommation d'énergie et de lui présenter, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, une mise à jour détaillée à cet égard ;

14. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction, notamment en ce qui concerne l'analyse de la valeur, l'invitation à soumissionner en plusieurs étapes et l'utilisation de matériaux et savoirs locaux, et d'envisager de les appliquer au projet, le cas échéant, pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

15. *Encourage* le Secrétaire général à continuer de faire appel, selon qu'il convient, au savoir, aux matériaux, aux technologies et aux moyens locaux aux fins de l'exécution des projets de construction et de rénovation à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ;

16. *Rappelle* le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'affiner le dossier de décision concernant le centre des visiteurs et de fournir des prévisions de recettes, des justifications et une évaluation des hypothèses utilisées afin d'assurer la viabilité financière future du centre tout en veillant à ce que les tarifs des services offerts au public soient raisonnables et abordables pour un large éventail de groupes de revenus et de segments de la société et à ce que le centre contribue à mieux faire connaître le travail de l'Organisation ;

17. *Ouvre* des crédits d'un montant net de 13 475 700 dollars aux fins de l'exécution du projet en 2024, à raison de 1 127 600 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), de 12 097 200 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et de 250 900 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024 ;

## XV

### **Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

*Rappelant* sa résolution [73/270](#) du 22 décembre 2018, la section XIV de sa résolution [74/263](#), la section III de sa résolution [75/253 B](#) du 16 avril 2021, la section IV de sa résolution [76/246 A](#) et la section VIII de sa résolution [77/263 A](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>48</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>49</sup>,

<sup>48</sup> [A/78/382](#) et [A/78/382/Corr.1](#).

<sup>49</sup> [A/78/7/Add.10](#).

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement kenyan pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec lui pour assurer la réussite du projet ;
4. *Constate* qu'il est nécessaire de remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et qu'il faut de toute urgence exécuter le projet dans les délais prévus pour améliorer la situation et faire en sorte que ces installations puissent être davantage utilisées et que l'Office soit au même niveau que les autres centres de conférence de l'Organisation des Nations Unies ;
5. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
6. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte des mesures envisagées en ce qui concerne les gains d'efficacité énergétique liés aux énergies renouvelables, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la gestion de l'eau dans la conception du projet ;
7. *Souligne* que l'utilisation et la gestion des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi devraient être conformes aux critères applicables à l'utilisation des locaux de l'Organisation, et promeut le recours aux meilleures pratiques et enseignements tirés d'autres installations de conférence de l'Organisation ;
8. *Rappelle* sa résolution [77/263 A](#), réaffirme que l'Office des Nations Unies à Nairobi joue un rôle de premier plan en tant que centre de conférence de l'Organisation des Nations Unies et prie le Secrétaire général de continuer de faire respecter le principe général établi dans la règle du siège, encourage le Secrétaire général à poursuivre l'action menée par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour augmenter le nombre de réunions intergouvernementales qui y sont tenues, selon qu'il conviendra, et souligne que les installations de l'Office doivent être utilisées en priorité pour la tenue de réunions intergouvernementales afin d'accroître encore l'utilisation des installations de conférence ;
9. *Note* que le démarrage de la phase de conception permet de rechercher des contributions volontaires et d'autres formes d'aide qui pourraient éventuellement contribuer à compenser le coût global du projet ;
10. *Décide* d'approuver l'option B du projet d'équipement relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification susceptible d'avoir une incidence sur le cahier des charges du projet lui soit soumise pour examen et décision ;
11. *Rappelle* la section VII de sa résolution [66/247](#) et prie le Secrétaire général de veiller à ce que ce projet soit exécuté et à ce que l'autre grand projet d'équipement en cours soit achevé dans les délais prévus ;
12. *Décide* d'approuver la stratégie et le calendrier d'exécution recommandés pour le projet ;

13. *Rappelle* le paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le projet relatif aux installations de conférence soit mené à bien dans les délais prévus ;

14. *Rappelle également* le paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à continuer d'établir d'éventuels liens et synergies entre ce projet et le projet de remplacement des bâtiments A à J ;

15. *Rappelle en outre* le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour tirer parti des savoirs, des technologies et des capacités locales et veiller, tout au long de l'exécution du projet, à ce que des matériaux d'origine et de fabrication locales soient utilisés et à ce qu'il soit fait appel à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement, et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur ce point dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

16. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre législatif de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;

17. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

18. *Prie* le Secrétaire général d'étudier les accords de partage des coûts qui pourraient être mis en place pour les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de rendre compte de la question dans son prochain rapport ;

19. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à gérer activement et à atténuer tous les risques afférents au projet, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations actualisées sur la gestion des risques et les mesures d'atténuation qui auront été prises ;

20. *Prie en outre* le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Service de la politique de gestion mondiale des biens, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des projets de construction et de rénovation du même ordre, pour ce qui est de la planification, de la conception et de l'exécution du projet relatif aux installations de conférence ;

21. *Rappelle* sa résolution [77/263 A](#) et prie le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que la conception, la construction et la rénovation des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi soient conformes aux normes et aux codes de construction, aux normes technologiques et aux normes de sécurité au travail et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées ;

22. *Affirme* que l'équipe spéciale chargée de la gestion du projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi aura une mission limitée dans le temps et bien circonscrite et ne devra donc pas être ajoutée à titre permanent à l'organigramme ;

23. *Rappelle* le paragraphe 20 de la section VIII de sa résolution [77/263 A](#), dans laquelle elle a ouvert un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour toute la durée du projet ;

24. *Souligne* que toute augmentation du budget global maximum doit être approuvée par elle-même avant que de nouveaux engagements de dépenses soient contractés ;

25. *Note avec inquiétude* que les dépenses prévues pour le cabinet de conseil en conception ont augmenté de 58,1 pour cent depuis le précédent rapport du Secrétaire général et souligne qu'il faut exécuter l'intégralité du projet et atteindre tous les objectifs fixés dans les limites du budget global maximum approuvé ;

26. *Note* que les changements relatifs aux taux de révision influent directement sur le montant des ressources nécessaires pour le projet et souligne que de tels changements devraient apparaître clairement dans le rapport que lui soumet le Secrétaire général ;

27. *Décide* d'approuver le coût global maximum du projet, qui est de 265 659 200 dollars ;

28. *Ouvre* des crédits de 11 928 200 dollars au titre du projet pour 2024, à raison de 9 837 000 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et de 2 091 200 dollars au chapitre 29D [Administration (Nairobi)] du projet de budget-programme pour 2024 ;

## XVI

### État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

*Rappelant* la section XIV de sa résolution 72/262 A, la section IX de sa résolution 73/279 A, la section XIII de sa résolution 74/263, la section XIV de sa résolution 75/253 A, la section XV de sa résolution 76/246 A et la section XII de sa résolution 77/263 A,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>50</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>51</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement kenyan pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec lui pour assurer la réussite du projet ;
4. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
6. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des

<sup>50</sup> A/78/510 et A/78/510/Corr.1.

<sup>51</sup> A/78/7/Add.11.

projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

7. *Rappelle* le paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour tirer parti des savoirs, des technologies et des capacités locales et veiller, tout au long de l'exécution du projet, à ce que des matériaux d'origine et de fabrication locales soient utilisés et à ce qu'il soit fait appel à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement, et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur ce point dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

8. *Rappelle également* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer de recenser toutes les synergies possibles entre le projet en question et le projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, ainsi que de lui communiquer de plus amples renseignements à ce sujet dans son prochain rapport ;

9. *Rappelle en outre* le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Service de la politique de gestion mondiale des biens, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des projets de construction et de rénovation du même ordre, pour ce qui est de la planification, de la conception et de l'exécution du projet de remplacement des bâtiments A à J ;

10. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte des mesures envisagées en ce qui concerne les gains d'efficacité énergétique liés aux énergies renouvelables, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la gestion de l'eau dans les phases de conception et de construction du projet ;

11. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre législatif de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;

12. *Note avec satisfaction* que le projet progresse conformément à ses objectifs en ce qui concerne le rendement énergétique et le respect des codes et des normes de santé et de sécurité ;

13. *Ouvre* des crédits de 15 042 900 dollars pour 2024, à raison de 770 200 dollars au chapitre 29D [Administration (Nairobi)], de 14 107 700 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et de 165 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024 ;

## XVII

### **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général<sup>52</sup> et les rapports correspondants du Comité consultatif<sup>53</sup>,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général ;

<sup>52</sup> A/78/6 (Sect. 3)/Add.1, A/78/6 (Sect. 3)/Add.2, A/78/6 (Sect. 3)/Add.3, A/78/6 (Sect. 3)/Add.4, A/78/6 (Sect. 3)/Add.5, A/78/6 (Sect. 3)/Add.6 et A/78/6 (Sect. 3)/Add.7.

<sup>53</sup> A/78/7/Add.1, A/78/7/Add.2, A/78/7/Add.3, A/78/7/Add.4, A/78/7/Add.5, A/78/7/Add.6 et A/78/7/Add.23.

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports ;

3. *Approuve*, au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2024, un budget d'un montant global de 717 725 500 dollars pour les 37 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, et un montant de 2 128 800 dollars pour la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) à financer par les missions politiques spéciales ;

4. *Autorise* le Secrétaire général à engager, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2024, des dépenses d'un montant ne dépassant pas 21 500 000 dollars pour la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan ;

## XVIII

### **État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago**

*Rappelant* la section VII de sa résolution 69/274 A, la section VI de sa résolution 70/248 B du 1<sup>er</sup> avril 2016, la section V de sa résolution 72/262 A, la section X de sa résolution 73/279 A, la section XI de sa résolution 74/263, la section XI de sa résolution 75/253 A, la section XVI de sa résolution 76/246 A et la section X de sa résolution 77/263 A,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>54</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>55</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Constate* que les pays hôtes jouent un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec eux à cet égard ;
4. *Remercie* l'État chilien, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
5. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre législatif de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;
7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

<sup>54</sup> A/78/337.

<sup>55</sup> A/78/7/Add.14.



8. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

9. *Prie* le Secrétaire général de suivre de près et d'atténuer tous les risques liés au projet et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget révisé et du calendrier qu'elle a approuvés, et le prie également de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, des informations sur les mesures de gestion et d'atténuation des risques qui auront été prises ;

10. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à tenir compte des enseignements et des pratiques optimales tirés de projets de construction et de rénovation antérieurs et, en particulier, à mettre à profit l'expérience et le savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement, de sorte que les objectifs du projet soient atteints sans dépassement du budget et dans les délais prévus, et le prie en outre de faire le point sur les mesures envisagées et appliquées à cet égard dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

11. *Note avec satisfaction* que le projet progresse conformément à ses objectifs en ce qui concerne la mise aux normes parasismiques, le rendement énergétique et le respect des codes et des normes de santé et de sécurité ;

12. *Se félicite* que la rénovation transforme le bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en un bâtiment écologique et énergétiquement autonome, dont la consommation annuelle sera égale ou inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produira ;

13. *Souligne* que toute augmentation du budget global maximum doit être approuvée par elle-même avant que de nouveaux engagements de dépenses soient contractés ;

14. *Approuve* le nouveau montant estimatif du coût maximum total du projet, qui est de 19 137 000 dollars ;

15. *Approuve également* la reconduction de l'emploi de temporaire de spécialiste des achats (P-3) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ;

16. *Ouvre* des crédits de 10 097 700 dollars pour l'exécution du projet en 2024, à raison de 475 100 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et de 9 622 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2024, qui seront imputés sur le fonds de réserve ;

## **XIX**

### **Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations**

*Rappelant* la partie XI de sa résolution [64/243](#), la section VII de sa résolution [66/247](#), la section V de sa résolution [68/247](#) A, les sections III et VII de sa résolution [69/262](#), la section X de sa résolution [70/248](#) A, la section XVIII de sa résolution [71/272](#) A, la section XVI de sa résolution [72/262](#) A, la section XIII de sa résolution [73/279](#) A, la section VII de sa résolution [74/263](#), la section IX de sa résolution [75/253](#) A, la section XVIII de sa résolution [76/246](#) A et la section VI de sa résolution [77/263](#) A,



*Ayant examiné* le dixième rapport annuel du Secrétaire général<sup>56</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>57</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Se réjouit* que le Gouvernement suisse continue d'apporter son soutien au projet de construction à Genève ;
4. *Souligne* qu'il importe que l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial se coordonne étroitement avec le Secrétariat à New York, en particulier avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, pour assurer le succès de tous les aspects du projet ;
5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
6. *Demande de nouveau* que soit préservé le patrimoine historique du Palais des Nations ;
7. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée par le Secrétaire général, des progrès accomplis au cours de la période considérée et de l'achèvement de l'essentiel des travaux portant sur le bâtiment historique D et la section AC ;
8. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction, notamment en ce qui concerne l'analyse de la valeur, l'invitation à soumissionner en plusieurs étapes et l'utilisation de matériaux et savoirs locaux, et d'envisager de les appliquer aux projets, le cas échéant, pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
9. *Prend note* de la rotation du personnel à des postes essentiels et du risque élevé de départ de membres du personnel essentiel avant la fin du projet, et prie le Secrétaire général de rendre compte des mesures prises pour atténuer les effets de la rotation et des départs sur l'exécution du projet ;
10. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que l'achat de matériel et de services pour les besoins du chantier se fasse dans le strict respect des règles et règlements en vigueur et des dispositions de ses résolutions régissant la passation des marchés de l'Organisation des Nations Unies ;
11. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre législatif de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;
12. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire tout son possible pour éviter tout dépassement du budget ou des délais, notamment en assurant un contrôle rigoureux des coûts, en procédant à un examen régulier et systématique des risques, en effectuant une analyse de la valeur et en prenant des mesures d'économie, de sorte que le coût du projet ne dépasse pas le budget approuvé, prend note des mesures prises

---

<sup>56</sup> A/78/503.

<sup>57</sup> A/78/7/Add.18.

à ce jour et attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations à ce sujet dans le prochain rapport d'étape du Secrétaire général ;

13. *Souligne* que toute augmentation du budget global maximum doit être approuvée par elle-même avant que de nouveaux engagements de dépenses correspondants soient contractés ;

14. *S'en tient de nouveau* au cahier des charges et au calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial qui ont été proposés ainsi qu'au montant estimatif des dépenses, qui ne doit pas dépasser 836 500 000 francs suisses ;

15. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification susceptible d'avoir une incidence sur le cahier des charges du plan stratégique patrimonial lui soit soumise pour examen et décision ;

16. *Rappelle* la section VII de sa résolution [66/247](#) et prie le Secrétaire général de veiller à ce que ce projet soit achevé et à ce que l'autre grand projet d'équipement en cours soit exécuté dans les délais prévus ;

17. *Décide* de continuer de se servir du compte pluriannuel des travaux de construction utilisé pour le budget ordinaire pour financer les dépenses afférentes au plan stratégique patrimonial en 2024 ;

18. *Décide également* de reprendre l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session et d'étudier la question de la monnaie qui servira au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et prie le Secrétaire général de fournir des informations détaillées et à jour sur ces questions ;

19. *Décide en outre* de revenir sur la question de l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session ;

20. *Décide* que les remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte seront financés au moyen du budget ordinaire jusqu'à ce qu'elle en décide autrement ;

21. *Encourage* le Secrétaire général, lorsqu'il cherche à obtenir des États Membres qu'ils fournissent des contributions volontaires ou en nature, à donner la priorité aux activités qui cadrent avec le cahier des charges du projet ;

22. *Remercie* les États Membres d'avoir versé des contributions volontaires pour financer le plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général de continuer de les solliciter activement pour qu'ils fassent des contributions volontaires et des contributions en nature, de continuer également de chercher à obtenir des dons auprès d'entités privées, dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation et des accords concernant les dons au bénéfice du plan, et de fournir des informations détaillées sur la question dans son prochain rapport d'étape ;

23. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées intégralement et rapidement ;

24. *Prie une nouvelle fois* le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit pris tout le soin nécessaire des œuvres d'art, chefs-d'œuvre et autres cadeaux lors de la phase du plan stratégique patrimonial consacrée à l'étude technique et pendant les travaux de rénovation du Palais des Nations, et lui demande de coopérer avec les États Membres qui souhaitent s'occuper de ceux dont ils ont fait don ;

25. *Approuve* la reconduction de l'emploi de temporaire d'architecte (P-4) jusqu'à la fin de 2024 et approuve également la réaffectation d'un emploi de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), qui deviendrait un emploi d'administrateur de programme (hors classe) (P-5) ;

26. *Ouvre* pour 2024 des crédits de 24 776 200 dollars, soit 21 699 000 francs suisses, au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2024 ;

## **XX**

### **Centre du commerce international**

*Approuve* le montant de 21 723 500 dollars (c'est-à-dire la part de l'Organisation des Nations Unies équivalant à 50 pour cent de 38 050 400 francs suisses au taux de change de 0,8758 franc suisse pour 1 dollar) demandé au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour 2024 ;

## **XXI**

### **Montant global du budget cofinancé du Corps commun d'inspection**

*Approuve*, pour le Corps commun d'inspection, pour 2024, un budget d'un montant global de 8 727 500 dollars ;

## **XXII**

### **Montant global du budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale**

*Approuve*, pour la Commission de la fonction publique internationale, pour 2024, un budget d'un montant global de 12 795 700 dollars ;

## **XXIII**

### **Montant global du budget cofinancé du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

*Prend acte* du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, pour 2024, d'un montant global de 4 334 600 dollars ;

## **XXIV**

### **Montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité**

*Approuve*, pour le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, pour 2024, un budget d'un montant global de 165 226 300 dollars, se répartissant comme suit :

- a) dispositifs de sécurité sur le terrain : 149 110 800 dollars ;
- b) services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 16 115 500 dollars ;

## **XXV**

### **Incidence des variations des taux de change et d'inflation**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées compte tenu des variations des taux de change et d'inflation<sup>58</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>59</sup>,

*Prend note* des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur les variations des taux de change et d'inflation ;

## **XXVI**

### **Fonds de réserve**

*Rappelle* sa résolution [77/263 A](#), dans laquelle elle a fixé le montant du fonds de réserve pour 2024 à 0,75 pour cent du montant du budget-programme approuvé pour 2023, soit 25 472 300 dollars ;

1. *Note* que le solde du fonds de réserve s'établit à 24 595 700 dollars pour 2024, après imputation de dépenses chiffrées à 876 600 dollars ;

2. *Décide* que le fonds de réserve pour 2025 sera égal à 0,75 pour cent du montant du budget-programme approuvé pour 2024.

---

<sup>58</sup> [A/78/614](#).

<sup>59</sup> [A/78/7/Add.42](#).

## Projet de résolution IV Budget-programme de 2024

### A Crédits ouverts pour 2024

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour 2024 :*

1. Des crédits d'un montant total de 3 588 431 600 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	92 383 700
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	371 393 200
<b>Total partiel (titre I)</b>	<b>463 776 900</b>
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	800 937 800
4 Désarmement	16 694 600
5 Opérations de maintien de la paix	57 100 400
6 Utilisations pacifiques de l'espace	4 783 800
<b>Total partiel (titre II)</b>	<b>879 516 600</b>
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	32 614 800
8 Affaires juridiques	69 127 800
<b>Total partiel (titre III)</b>	<b>101 742 600</b>
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	96 655 700
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8 923 900
11 Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	9 612 500
12 Commerce et développement	83 589 400
13 Centre du commerce international	21 723 500
14 Environnement	21 990 200
15 Établissements humains	13 018 400
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	23 881 700
17 ONU-Femmes	10 788 000
<b>Total partiel (titre IV)</b>	<b>290 183 300</b>

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18 Développement économique et social en Afrique	95 478 600
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	56 817 100
20 Développement économique en Europe	39 870 400
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	64 364 200
22 Développement économique et social en Asie occidentale	50 146 300
23 Programme ordinaire de coopération technique	46 241 700
<b>Total partiel (titre V)</b>	<b>352 918 300</b>
<i>Titre VI. Droits humains et affaires humanitaires</i>	
24 Droits humains	193 178 800
25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	47 175 700
26 Réfugiés de Palestine	71 543 000
27 Aide humanitaire	28 741 000
<b>Total partiel (titre VI)</b>	<b>340 638 500</b>
<i>Titre VII. Communication globale</i>	
28 Communication globale	117 916 700
<b>Total partiel (titre VII)</b>	<b>117 916 700</b>
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	66 795 800
29B Département de l'appui opérationnel	96 246 000
29C Bureau de l'informatique et des communications	53 826 500
29D Administration (Nairobi)	18 354 000
29E Administration (Genève)	89 386 400
29F Administration (Vienne)	20 366 000
<b>Total partiel (titre VIII)</b>	<b>344 974 700</b>
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30 Contrôle interne	24 837 300
<b>Total partiel (titre IX)</b>	<b>24 837 300</b>
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31 Activités administratives financées en commun	8 611 800
32 Dépenses spéciales	89 326 800
<b>Total partiel (titre X)</b>	<b>97 938 600</b>
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	101 476 100
<b>Total partiel (titre XI)</b>	<b>101 476 100</b>

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34 Sûreté et sécurité	141 234 100
<b>Total partiel (titre XII)</b>	<b>141 234 100</b>
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35 Compte pour le développement	18 502 900
<b>Total partiel (titre XIII)</b>	<b>18 502 900</b>
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36 Contributions du personnel	312 775 000
<b>Total partiel (titre XIV)</b>	<b>312 775 000</b>
<b>Total</b>	<b>3 588 431 600</b>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, des crédits de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, sont ouverts pour 2024 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

## **B**

### **Prévisions de recettes pour 2024**

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour 2024 :*

1. Les prévisions de recettes d'un montant total de 345 399 000 dollars des États-Unis sont approuvées comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	314 723 800
2. Recettes générales	30 675 200
3. Services à l'intention du public	–
<b>Total</b>	<b>345 399 000</b>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications

qui ne sont pas couvertes par les crédits ouverts sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

## C

### **Modalités de financement des crédits ouverts pour 2024**

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour 2024 :*

1. Les crédits qu'elle a approuvés pour 2024 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, soit 3 588 431 600 dollars des États-Unis, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>, au moyen des montants suivants :

a) 30 675 200 dollars correspondant au montant des prévisions de recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvées pour 2024 dans la résolution B ci-dessus ;

b) 113 645 900 dollars, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022<sup>2</sup>, approuvés dans la section II de sa résolution 78/\_\_\_ du 22 décembre 2023 ;

c) 3 444 110 500 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 76/238 du 24 décembre 2021, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. En outre, il est ajouté un montant de 21 500 000 dollars, représentant l'autorisation d'engagement de dépenses relative aux missions politiques spéciales qu'elle a approuvée dans la section \_\_\_ de sa résolution 78/\_\_\_, ce qui donne un montant total à mettre en recouvrement de 3 465 610 500 dollars ;

3. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant de 314 723 800 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se rapporte aux crédits ouverts pour 2024.

---

<sup>1</sup> ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

<sup>2</sup> A/78/89.



## Projet de résolution V

### Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2024

#### *L'Assemblée générale*

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> ainsi que du paragraphe 3 de la présente résolution, à contracter pendant l'exercice 2024 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis ;

b) les engagements dont la Présidente de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 100 000 dollars au total ;

ii) aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Article 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars au total ;

iii) aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (paragraphe 3 de l'Article 13 du Statut), à concurrence de 20 000 dollars au total ;

iv) au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (paragraphe 7 de l'Article 32 du Statut), à concurrence de 205 000 dollars au total ;

v) aux dépenses entraînées par les activités menées par la Cour ou ses chambres ailleurs qu'à La Haye (Article 22 du Statut), à concurrence de 12 500 dollars au total ;

c) les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004, à concurrence de 500 000 dollars au total pour l'exercice 2024 ;

2. *Décide* que le Secrétaire général fera rapport au Comité consultatif et à elle-même, à sa quatre-vingtième session, sur tous les engagements contractés en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivés, et lui présentera des demandes de crédits supplémentaires concernant ces engagements ;

3. *Décide également* que, pour l'exercice 2024, si le Secrétaire général doit, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, contracter au titre du maintien de la paix et de la sécurité des engagements d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle a interrompu sa session ou n'est pas en session, convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

<sup>1</sup> [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

## **Projet de résolution VI Fonds de roulement pour 2024**

*L'Assemblée générale*

*Décide ce qui suit :*

1. Le Fonds de roulement est fixé à 250 millions de dollars des États-Unis pour 2024 ;

2. Les avances versées par les États Membres seront calculées au moyen du barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour 2024,

3. Il sera déduit des montants ainsi calculés :

a) les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et en 1960 ;

b) les avances de trésorerie que les États Membres auront versées au Fonds de roulement pour 2023 en application de sa résolution [77/266](#) datée du 30 décembre 2022 ;

4. Si le total des crédits revenant à un État Membre et des avances qu'il a versées au Fonds de roulement pour 2023 est supérieur au montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 de la présente résolution, l'excédent sera déduit du montant des contributions dues par cet État Membre pour 2024 ;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) les sommes qui seraient nécessaires pour financer les crédits ouverts en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées à mesure du recouvrement des contributions ;

b) les sommes qui seraient nécessaires pour financer les engagements de dépenses qu'elle a autorisés dans ses résolutions, en particulier la résolution [78/2](#) du 22 décembre 2023, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de 2024, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget les montants nécessaires au remboursement du Fonds de roulement ;

c) les sommes qui seraient nécessaires pour alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances dépassant ce montant pourront être versées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

d) avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes qui seraient nécessaires pour régler les primes d'assurance payables d'avance pour une période d'assurance allant au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que pendant toute la durée de validité des polices, le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice les crédits nécessaires au financement des primes dues au titre de l'exercice considéré ;

e) les sommes qui seraient nécessaires pour que les engagements courants du Fonds de péréquation des impôts puissent être réglés en attendant que celui-ci soit crédité des sommes devant venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès qu'il aura été crédité des sommes attendues ;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 de la présente résolution ne suffirait pas à financer les besoins de trésorerie normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser en 2024 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution [1341 \(XIII\)](#) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.

## Annexe I

## Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2024, avant et après actualisation des coûts, par chapitre

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts	décidé par la Cinquième Commission	
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
<b>1. Politiques, direction et coordination d'ensemble</b>										
Budget-programme	89 574,7	(478,3)	315,0	89 411,4	2 378,6	129,4	(92,4)	2 415,6	–	91 827,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session (A/78/550)	825,8	–	–	825,8	23,9	–	–	23,9	–	849,7
Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/78/4)	(293,0)	–	–	(293,0)	–	–	–	–	–	(293,0)
<b>Total partiel</b>	<b>90 107,5</b>	<b>(478,3)</b>	<b>315,0</b>	<b>89 944,2</b>	<b>2 402,5</b>	<b>129,4</b>	<b>(92,4)</b>	<b>2 439,5</b>	<b>–</b>	<b>92 383,7</b>
<b>2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences</b>										
Budget-programme	346 291,5	(95,5)	95,5	346 291,5	20 591,5	(3,2)	3,2	20 591,5	–	366 883,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2023 (A/78/334)	24,5	(24,5)	–	–	0,7	(0,7)	–	–	–	–
Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session (A/78/550)	5,0	–	–	5,0	0,1	–	–	0,1	–	5,1

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		1	2			3	4			
				<i>(4) = (1) + (2) + (3)</i>				<i>(8) = (5) + (6) + (7)</i>	<i>(10) = (4) + (8) + (9)</i>	
Incidences sur le budget-programme : progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/C.5/78/19)	125,1	–	–	125,1	3,6	–	–	3,6	–	128,7
Incidences sur le budget-programme : vérification du désarmement nucléaire (A/C.5/78/15)	60,4	–	–	60,4	1,8	–	–	1,8	–	62,2
Incidences sur le budget-programme : le lourd héritage des armes nucléaires : assistance aux victimes et remise en état de l'environnement dans les États Membres touchés par l'emploi ou la mise à l'essai d'armes nucléaires (A/C.5/78/16)	60,4	–	–	60,4	1,8	–	–	1,8	–	62,2
Incidences sur le budget-programme : systèmes d'armes létaux autonomes (A/C.5/78/18)	147,4	–	–	147,4	4,3	–	–	4,3	–	151,7
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente-sixième session extraordinaire, en 2023 (A/78/574)	2 784,7	–	–	2 784,7	80,8	–	–	80,8	–	2 865,5
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/78/17)	28,8	–	–	28,8	0,8	–	–	0,8	–	29,6
Incidences sur le budget-programme : appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/78/22)	30,8	–	–	30,8	0,9	–	–	0,9	–	31,7

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		par le Comité consultatif	par la Cinquième Commission			par le Comité consultatif	par la Cinquième Commission <sup>b</sup>			
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	4	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	8	9 (10) = (4) + (8) + (9)	
Incidences sur le budget-programme : suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/C.5/78/26)	24,5	–	–	24,5	0,7	–	–	0,7	–	25,2
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/78/23)	753,2	–	–	753,2	21,8	–	–	21,8	–	775,0
Incidences sur le budget-programme : suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/C.5/78/27)	362,8	–	–	362,8	10,5	–	–	10,5	–	373,3
<b>Total partiel</b>	<b>350 699,1</b>	<b>(120,0)</b>	<b>95,5</b>	<b>350 674,6</b>	<b>20 719,3</b>	<b>(3,9)</b>	<b>3,2</b>	<b>20 718,6</b>	<b>–</b>	<b>371 393,2</b>
<b>3. Affaires politiques</b>										
<b>Missions politiques spéciales</b>										
Budget-programme	775 326,2	(10 180,0)	(64 233,9)	700 912,3	–	–	–	–	–	700 912,3
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024 : missions politiques spéciales (A/78/6 (Sect. 3)/Add.7)	21 571,8	(2 629,8)	–	18 942,0	–	–	–	–	–	18 942,0
<b>Total partiel</b>	<b>796 898,0</b>	<b>(12 809,8)</b>	<b>(64 233,9)</b>	<b>719 854,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>719 854,3</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		1	2			3	4			
				3 (4) = (1) + (2) + (3)				7 (8) = (5) + (6) + (7)	9 (10) = (4) + (8) + (9)	
<b>3. Affaires politiques</b>										
Autres										
Budget-programme	75 860,9	(728,6)	627,3	75 759,6	5 356,2	(14,1)	(18,2)	5 323,9	–	81 083,5
<b>Total partiel</b>	<b>75 860,9</b>	<b>(728,6)</b>	<b>627,3</b>	<b>75 759,6</b>	<b>5 356,2</b>	<b>(14,1)</b>	<b>(18,2)</b>	<b>5 323,9</b>	<b>–</b>	<b>81 083,5</b>
<b>4. Désarmement</b>										
Budget-programme	15 232,8	46,0	(89,4)	15 189,4	1 226,2	9,0	(28,5)	1 206,7	–	16 396,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (A/C.5/78/14)	190,5	(12,7)	–	177,8	6,4	(0,4)	–	6,0	–	183,8
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/78/17)	107,8	–	–	107,8	7,0	–	–	7,0	–	114,8
<b>Total partiel</b>	<b>15 531,1</b>	<b>33,3</b>	<b>(89,4)</b>	<b>15 475,0</b>	<b>1 239,6</b>	<b>8,6</b>	<b>(28,5)</b>	<b>1 219,6</b>	<b>–</b>	<b>16 694,6</b>
<b>5. Opérations de maintien de la paix</b>										
Budget-programme	53 126,5	(182,5)	(50,4)	52 893,6	4 213,9	(5,3)	(1,8)	4 206,8	–	57 100,4
<b>Total partiel</b>	<b>53 126,5</b>	<b>(182,5)</b>	<b>(50,4)</b>	<b>52 893,6</b>	<b>4 213,9</b>	<b>(5,3)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>4 206,8</b>	<b>–</b>	<b>57 100,4</b>
<b>6. Utilisations pacifiques de l'espace</b>										
Budget-programme	4 889,4	(31,7)	(0,2)	4 857,5	(73,9)	(0,6)	0,8	(73,7)	–	4 783,8
<b>Total partiel</b>	<b>4 889,4</b>	<b>(31,7)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>4 857,5</b>	<b>(73,9)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>0,8</b>	<b>(73,7)</b>	<b>–</b>	<b>4 783,8</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
<b>7. Cour internationale de Justice</b>										
Budget-programme	29 783,1	34,0	12,5	29 829,6	2 787,1	(2,4)	0,5	2 785,2	–	32 614,8
<b>Total partiel</b>	<b>29 783,1</b>	<b>34,0</b>	<b>12,5</b>	<b>29 829,6</b>	<b>2 787,1</b>	<b>(2,4)</b>	<b>0,5</b>	<b>2 785,2</b>	<b>–</b>	<b>32 614,8</b>
<b>8. Affaires juridiques</b>										
Budget-programme	60 404,6	(382,0)	106,3	60 128,9	6 320,3	(29,6)	7,0	6 297,7	–	66 426,6
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session (A/78/550)	2 726,0	(222,4)	–	2 503,6	89,5	(2,8)	–	86,7	–	2 590,3
Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (A/78/363)	2 968,3	(148,3)	(2 820,0)	–	–	–	–	–	–	–
Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (A/78/515)	2 333,4	(233,3)	(2 100,1)	–	–	–	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : renforcement et promotion du régime conventionnel international (A/C.5/78/21)	106,9	–	–	106,9	3,9	–	–	3,9	–	110,8
<b>Total partiel</b>	<b>68 539,2</b>	<b>(986,0)</b>	<b>(4 813,8)</b>	<b>62 739,4</b>	<b>6 413,8</b>	<b>(32,4)</b>	<b>7,0</b>	<b>6 388,4</b>	<b>–</b>	<b>69 127,8</b>



	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		1	2			3	4			
				(4) = (1) + (2) + (3)				(8) = (5) + (6) + (7)		9 (10) = (4) + (8) + (9)
<b>9. Affaires économiques et sociales</b>										
Budget-programme	87 593,4	(276,1)	176,2	87 493,5	7 600,8	(9,5)	(105,8)	7 485,5	–	94 979,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/78/25)										
	64,9	–	–	64,9	1,9	–	–	1,9	–	66,8
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/78/23)										
	742,3	–	–	742,3	21,5	–	–	21,5	–	763,8
Incidences sur le budget-programme : suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/C.5/78/27)										
	866,9	(44,7)	–	822,2	25,1	(1,3)	–	23,8	–	846,0
<b>Total partiel</b>	<b>89 267,5</b>	<b>(320,8)</b>	<b>176,2</b>	<b>89 122,9</b>	<b>7 649,3</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(105,8)</b>	<b>7 532,8</b>	<b>–</b>	<b>96 655,7</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		2	3			5	6			
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	4	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	8	9 (10) = (4) + (8) + (9)	
<b>10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement</b>										
Budget-programme	9 577,9	(228,8)	75,9	9 425,0	(553,6)	(10,3)	(4,0)	(567,9)	–	8 857,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/78/25)										
	64,9	–	–	64,9	1,9	–	–	1,9	–	66,8
<b>Total partiel</b>	<b>9 642,8</b>	<b>(228,8)</b>	<b>75,9</b>	<b>9 489,9</b>	<b>(551,7)</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(4,0)</b>	<b>(566,0)</b>	<b>–</b>	<b>8 923,9</b>
<b>11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</b>										
Budget-programme	8 695,2	(46,3)	(0,5)	8 648,4	965,5	(1,4)	–	964,1	–	9 612,5
<b>Total partiel</b>	<b>8 695,2</b>	<b>(46,3)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>8 648,4</b>	<b>965,5</b>	<b>(1,4)</b>	<b>–</b>	<b>964,1</b>	<b>–</b>	<b>9 612,5</b>
<b>12. Commerce et développement</b>										
Budget-programme	80 475,3	(38,1)	(29,7)	80 407,5	3 184,2	(1,3)	(1,0)	3 181,9	–	83 589,4
<b>Total partiel</b>	<b>80 475,3</b>	<b>(38,1)</b>	<b>(29,7)</b>	<b>80 407,5</b>	<b>3 184,2</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>3 181,9</b>	<b>–</b>	<b>83 589,4</b>
<b>13. Centre du commerce international</b>										
Budget-programme	20 457,6	–	–	20 457,6	1 265,9	–	–	1 265,9	–	21 723,5
<b>Total partiel</b>	<b>20 457,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20 457,6</b>	<b>1 265,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 265,9</b>	<b>–</b>	<b>21 723,5</b>
<b>14. Environnement</b>										
Budget-programme	21 944,7	(47,8)	10,9	21 907,8	83,3	(1,1)	0,2	82,4	–	21 990,2
<b>Total partiel</b>	<b>21 944,7</b>	<b>(47,8)</b>	<b>10,9</b>	<b>21 907,8</b>	<b>83,3</b>	<b>(1,1)</b>	<b>0,2</b>	<b>82,4</b>	<b>–</b>	<b>21 990,2</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		1	2			3	4			
			(4) = (1) + (2) + (3)				(8) = (5) + (6) + (7)		(10) = (4) + (8) + (9)	
<b>15. Établissements humains</b>										
Budget-programme	13 465,1	(73,1)	(3,5)	13 388,5	(369,3)	(0,7)	(0,1)	(370,1)	–	13 018,4
<b>Total partiel</b>	<b>13 465,1</b>	<b>(73,1)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>13 388,5</b>	<b>(369,3)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(370,1)</b>	<b>–</b>	<b>13 018,4</b>
<b>16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale</b>										
Budget-programme	22 704,0	(39,1)	(1,6)	22 663,3	1 219,9	(1,4)	(0,1)	1 218,4	–	23 881,7
<b>Total partiel</b>	<b>22 704,0</b>	<b>(39,1)</b>	<b>(1,6)</b>	<b>22 663,3</b>	<b>1 219,9</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>1 218,4</b>	<b>–</b>	<b>23 881,7</b>
<b>17. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)</b>										
Budget-programme	10 614,4	(6,2)	(2,3)	10 605,9	182,4	(0,2)	(0,1)	182,1	–	10 788,0
<b>Total partiel</b>	<b>10 614,4</b>	<b>(6,2)</b>	<b>(2,3)</b>	<b>10 605,9</b>	<b>182,4</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>182,1</b>	<b>–</b>	<b>10 788,0</b>
<b>18. Développement économique et social en Afrique</b>										
Budget-programme	85 282,1	(103,4)	(95,6)	85 083,1	8 280,5	(5,8)	(4,8)	8 269,9	–	93 353,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2023 (A/78/334)										
	1 086,9	(117,0)	–	969,9	31,5	(3,4)	–	28,1	–	998,0
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/78/350)										
	1 127,6	–	–	1 127,6	–	–	–	–	–	1 127,6
<b>Total partiel</b>	<b>87 496,6</b>	<b>(220,4)</b>	<b>(95,6)</b>	<b>87 180,6</b>	<b>8 312,0</b>	<b>(9,2)</b>	<b>(4,8)</b>	<b>8 298,0</b>	<b>–</b>	<b>95 478,6</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		par le Comité consultatif	par la Cinquième Commission			par le Comité consultatif	par la Cinquième Commission <sup>b</sup>			
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	9 (10) = (4) + (8) + (9)			
<b>19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>										
Budget-programme	54 582,2	(125,8)	(30,1)	54 426,3	2 141,9	(3,8)	(0,9)	2 137,2	–	56 563,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/78/346)										
	253,6	–	–	253,6	–	–	–	–	–	253,6
<b>Total partiel</b>	<b>54 835,8</b>	<b>(125,8)</b>	<b>(30,1)</b>	<b>54 679,9</b>	<b>2 141,9</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>2 137,2</b>	<b>–</b>	<b>56 817,1</b>
<b>20. Développement économique en Europe</b>										
Budget-programme	37 063,6	51,5	(73,7)	37 041,4	2 383,9	2,6	(55,0)	2 331,5	–	39 372,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2023 (A/78/334)										
	300,3	168,0	–	468,3	17,3	12,0	–	29,3	–	497,6
<b>Total partiel</b>	<b>37 363,9</b>	<b>219,5</b>	<b>(73,7)</b>	<b>37 509,7</b>	<b>2 401,2</b>	<b>14,6</b>	<b>(55,0)</b>	<b>2 360,7</b>	<b>–</b>	<b>39 870,4</b>
<b>21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b>										
Budget-programme	58 716,4	–	(54,1)	58 662,3	5 230,0	–	(3,2)	5 226,8	–	63 889,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/78/337)										
	510,1	(35,0)	–	475,1	–	–	–	–	–	475,1
<b>Total partiel</b>	<b>59 226,5</b>	<b>(35,0)</b>	<b>(54,1)</b>	<b>59 137,4</b>	<b>5 230,0</b>	<b>–</b>	<b>(3,2)</b>	<b>5 226,8</b>	<b>–</b>	<b>64 364,2</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		2	3			6	7			
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
<b>22. Développement économique et social en Asie occidentale</b>										
Budget-programme	49 030,7	–	(65,3)	48 965,4	1 182,8	–	(1,9)	1 180,9	–	50 146,3
<b>Total partiel</b>	<b>49 030,7</b>	<b>–</b>	<b>(65,3)</b>	<b>48 965,4</b>	<b>1 182,8</b>	<b>–</b>	<b>(1,9)</b>	<b>1 180,9</b>	<b>–</b>	<b>50 146,3</b>
<b>23. Programme ordinaire de coopération technique</b>										
Budget-programme	44 874,5	–	–	44 874,5	1 367,2	–	–	1 367,2	–	46 241,7
<b>Total partiel</b>	<b>44 874,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>44 874,5</b>	<b>1 367,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 367,2</b>	<b>–</b>	<b>46 241,7</b>
<b>24. Droits humains</b>										
Budget-programme	143 249,6	(5 555,6)	(49,8)	137 644,2	7 572,9	(419,7)	(1,5)	7 151,7	–	144 795,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente-sixième session extraordinaire, en 2023 (A/78/574)										
	46 902,2	(1 975,6)	–	44 926,6	1 377,5	(164,5)	–	1 213,0	–	46 139,6
Incidences sur le budget-programme : appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/78/22)										
	203,0	–	–	203,0	14,0	–	–	14,0	–	217,0

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts	décidé par la Cinquième Commission	
Incidences sur le budget-programme : Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (A/C.5/78/24)	2 115,3	(155,9)	–	1 959,4	74,6	(7,7)	–	66,9	–	2 026,3
<b>Total partiel</b>	<b>192 470,1</b>	<b>(7 687,1)</b>	<b>(49,8)</b>	<b>184 733,2</b>	<b>9 039,0</b>	<b>(591,9)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>8 445,6</b>	<b>–</b>	<b>193 178,8</b>
<b>25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance</b>										
Budget-programme	44 633,9	–	–	44 633,9	2 541,8	–	–	2 541,8	–	47 175,7
<b>Total partiel</b>	<b>44 633,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>44 633,9</b>	<b>2 541,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 541,8</b>	<b>–</b>	<b>47 175,7</b>
<b>26. Réfugiés de Palestine</b>										
Budget-programme	55 176,8	(61,0)	14 606,7	69 722,5	1 408,7	26,8	385,0	1 820,5	–	71 543,0
<b>Total partiel</b>	<b>55 176,8</b>	<b>(61,0)</b>	<b>14 606,7</b>	<b>69 722,5</b>	<b>1 408,7</b>	<b>26,8</b>	<b>385,0</b>	<b>1 820,5</b>	<b>–</b>	<b>71 543,0</b>
<b>27. Aide humanitaire</b>										
Budget-programme	27 239,1	(53,4)	(6,2)	27 179,5	1 570,2	(8,5)	(0,2)	1 561,5	–	28 741,0
<b>Total partiel</b>	<b>27 239,1</b>	<b>(53,4)</b>	<b>(6,2)</b>	<b>27 179,5</b>	<b>1 570,2</b>	<b>(8,5)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>1 561,5</b>	<b>–</b>	<b>28 741,0</b>
<b>28. Communication globale</b>										
Budget-programme	108 971,2	(1 085,8)	(914,4)	106 971,0	10 891,1	121,7	(67,1)	10 945,7	–	117 916,7
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente-sixième session extraordinaire, en 2023 (A/78/574)	7,8	(7,8)	–	–	0,2	(0,2)	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>108 979,0</b>	<b>(1 093,6)</b>	<b>(914,4)</b>	<b>106 971,0</b>	<b>10 891,3</b>	<b>121,5</b>	<b>(67,1)</b>	<b>10 945,7</b>	<b>–</b>	<b>117 916,7</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		par le Comité consultatif	par la			par le Comité consultatif	par la			
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	9 (10) = (4) + (8) + (9)			
<b>29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité</b>										
Budget-programme	61 537,7	(573,2)	133,6	61 098,1	4 728,9	(21,0)	(66,0)	4 641,9	–	65 740,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées concernant les chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 concernant la lutte contre le racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'ONU (A/78/384)										
	1 011,0	(57,0)	57,0	1 011,0	44,8	(5,0)	5,0	44,8	–	1 055,8
<b>Total partiel</b>	<b>62 548,7</b>	<b>(630,2)</b>	<b>190,6</b>	<b>62 109,1</b>	<b>4 773,7</b>	<b>(26,0)</b>	<b>(61,0)</b>	<b>4 686,7</b>	<b>–</b>	<b>66 795,8</b>
<b>29B. Département de l'appui opérationnel</b>										
Budget-programme	96 347,9	(1 612,0)	(422,9)	94 313,0	1 971,5	(49,1)	(94,0)	1 828,4	–	96 141,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées concernant les chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 concernant la lutte contre le racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'ONU (A/78/384)										
	30,0	(7,5)	7,5	30,0	1,5	(0,2)	0,2	1,5	–	31,5
Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session (A/78/550)										
	85,2	(14,2)	–	71,0	2,5	(0,4)	–	2,1	–	73,1
<b>Total partiel</b>	<b>96 463,1</b>	<b>(1 633,7)</b>	<b>(415,4)</b>	<b>94 414,0</b>	<b>1 975,5</b>	<b>(49,7)</b>	<b>(93,8)</b>	<b>1 832,0</b>	<b>–</b>	<b>96 246,0</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		par le Comité consultatif	par la Cinquième Commission			par le Comité consultatif	par la Cinquième Commission <sup>b</sup>			
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	9 (10) = (4) + (8) + (9)			
<b>29C. Bureau de l'informatique et des communications</b>										
Budget-programme	53 980,9	(1 109,7)	(1 539,0)	51 332,2	2 421,4	(32,2)	(109,0)	2 280,2	–	53 612,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session (A/78/550)	26,3	–	–	26,3	0,8	–	–	0,8	–	27,1
Incidences sur le budget-programme : groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (A/C.5/78/14)	127,7	–	–	127,7	3,7	–	–	3,7	–	131,4
Incidences sur le budget-programme : suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/C.5/78/27)	54,1	–	–	54,1	1,6	–	–	1,6	–	55,7
<b>Total partiel</b>	<b>54 189,0</b>	<b>(1 109,7)</b>	<b>(1 539,0)</b>	<b>51 540,3</b>	<b>2 427,4</b>	<b>(32,2)</b>	<b>(109,0)</b>	<b>2 286,2</b>	<b>–</b>	<b>53 826,5</b>
<b>29D. Administration (Nairobi)</b>										
Budget-programme	15 279,3	–	(68,7)	15 210,6	279,6	–	2,4	282,0	–	15 492,6
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/78/382 et A/78/382/Corr.1)	2 091,2	–	–	2 091,2	–	–	–	–	–	2 091,2



	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		1	2			3 (4) = (1) + (2) + (3)	5			
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ( <a href="#">A/78/510</a> et <a href="#">A/78/510/Corr.1</a> )	887,8	(117,6)	–	770,2	–	–	–	–	–	770,2
<b>Total partiel</b>	<b>18 258,3</b>	<b>(117,6)</b>	<b>(68,7)</b>	<b>18 072,0</b>	<b>279,6</b>	<b>–</b>	<b>2,4</b>	<b>282,0</b>	<b>–</b>	<b>18 354,0</b>
<b>29E. Administration (Genève)</b>										
Budget-programme	77 423,2	(48,4)	(291,7)	77 083,1	12 316,5	(2,5)	(14,6)	12 299,4	–	89 382,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2023 ( <a href="#">A/78/334</a> )	3,8	–	–	3,8	0,1	–	–	0,1	–	3,9
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente-sixième session extraordinaire, en 2023 ( <a href="#">A/78/574</a> )	35,0	(35,0)	–	–	1,0	(1,0)	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>77 462,0</b>	<b>(83,4)</b>	<b>(291,7)</b>	<b>77 086,9</b>	<b>12 317,6</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(14,6)</b>	<b>12 299,5</b>	<b>–</b>	<b>89 386,4</b>
<b>29F. Administration (Vienne)</b>										
Budget-programme	19 840,6	(39,5)	9,8	19 810,9	556,4	(1,6)	0,3	555,1	–	20 366,0
<b>Total partiel</b>	<b>19 840,6</b>	<b>(39,5)</b>	<b>9,8</b>	<b>19 810,9</b>	<b>556,4</b>	<b>(1,6)</b>	<b>0,3</b>	<b>555,1</b>	<b>–</b>	<b>20 366,0</b>
<b>30. Contrôle interne</b>										
Budget-programme	22 134,6	(36,9)	(1,9)	22 095,8	2 742,6	(1,0)	(0,1)	2 741,5	–	24 837,3
<b>Total partiel</b>	<b>22 134,6</b>	<b>(36,9)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>22 095,8</b>	<b>2 742,6</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>2 741,5</b>	<b>–</b>	<b>24 837,3</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		2	3			6	7			
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	9 (10) = (4) + (8) + (9)			
<b>31. Activités administratives financées en commun</b>										
Budget-programme	7 958,7	208,6	444,5	8 611,8	–	–	–	–	–	8 611,8
<b>Total partiel</b>	<b>7 958,7</b>	<b>208,6</b>	<b>444,5</b>	<b>8 611,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 611,8</b>
<b>32. Dépenses spéciales</b>										
Budget-programme	86 659,6	–	(56,0)	86 603,6	2 724,8	–	(1,6)	2 723,2	–	89 326,8
<b>Total partiel</b>	<b>86 659,6</b>	<b>–</b>	<b>(56,0)</b>	<b>86 603,6</b>	<b>2 724,8</b>	<b>–</b>	<b>(1,6)</b>	<b>2 723,2</b>	<b>–</b>	<b>89 326,8</b>
<b>33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</b>										
Budget-programme	30 985,8	(1 797,8)	(84,6)	29 103,4	992,8	(46,0)	(2,5)	944,3	–	30 047,7
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/78/337)										
	9 622,6	–	–	9 622,6	–	–	–	–	–	9 622,6
Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/78/382 et A/78/382/Corr.1)										
	9 837,0	–	–	9 837,0	–	–	–	–	–	9 837,0
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/78/350)										
	12 097,2	–	–	12 097,2	–	–	–	–	–	12 097,2
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/78/346)										
	987,7	–	–	987,7	–	–	–	–	–	987,7

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		1	2			3	4			
			(4) = (1) + (2) + (3)				(8) = (5) + (6) + (7)		(10) = (4) + (8) + (9)	
Dixième rapport d'étape annuel sur le Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/78/503)	–	–	24 776,2	24 776,2	–	–	–	–	–	24 776,2
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/78/510 et A/78/510/Corr.1)	14 107,7	–	–	14 107,7	–	–	–	–	–	14 107,7
<b>Total partiel</b>	<b>77 638,0</b>	<b>(1 797,8)</b>	<b>24 691,6</b>	<b>100 531,8</b>	<b>992,8</b>	<b>(46,0)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>944,3</b>	<b>–</b>	<b>101 476,1</b>
<b>34. Sûreté et sécurité</b>										
Budget-programme	127 237,3	(214,5)	(27,2)	126 995,6	11 168,9	(6,4)	(0,8)	11 161,7	–	138 157,3
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/530)	2 559,7	(2 559,7)	2 559,7	2 559,7	101,2	(101,2)	101,2	101,2	–	2 660,9
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/78/350)	250,9	–	–	250,9	–	–	–	–	–	250,9
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/78/510 et A/78/510/Corr.1)	165,0	–	–	165,0	–	–	–	–	–	165,0
<b>Total partiel</b>	<b>130 212,9</b>	<b>(2 774,2)</b>	<b>2 532,5</b>	<b>129 971,2</b>	<b>11 270,1</b>	<b>(107,6)</b>	<b>100,4</b>	<b>11 262,9</b>	<b>–</b>	<b>141 234,1</b>
<b>35. Compte pour le développement</b>										
Budget-programme	16 286,7	694,8	1 000,0	17 981,5	472,3	20,1	29,0	521,4	–	18 502,9
<b>Total partiel</b>	<b>16 286,7</b>	<b>694,8</b>	<b>1 000,0</b>	<b>17 981,5</b>	<b>472,3</b>	<b>20,1</b>	<b>29,0</b>	<b>521,4</b>	<b>–</b>	<b>18 502,9</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		par le Comité consultatif	par la Cinquième Commission			par le Comité consultatif	par la Cinquième Commission <sup>b</sup>			
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	9 (10) = (4) + (8) + (9)			
<b>36. Contributions du personnel</b>										
Budget-programme	289 996,8	(1 173,5)	(4 133,8)	284 689,5	21 911,8	(1,5)	–	21 910,3	–	306 599,8
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2023 (A/78/334)	131,3	18,1	–	149,4	9,2	1,3	–	10,5	–	159,9
Prévisions révisées concernant les chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 concernant la lutte contre le racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'ONU (A/78/384)	60,8	–	–	60,8	4,3	–	–	4,3	–	65,1
Prévisions révisées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/530)	220,9	(220,9)	220,9	220,9	15,5	(15,5)	15,5	15,5	–	236,4
Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session (A/78/550)	134,6	(12,5)	–	122,1	9,4	(0,9)	–	8,5	–	130,6
Incidences sur le budget-programme : progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/C.5/78/19)	15,0	–	–	15,0	1,1	–	–	1,1	–	16,1
Incidences sur le budget-programme : groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (A/C.5/78/14)	9,9	–	–	9,9	0,7	–	–	0,7	–	10,6

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		1	2			3	4			
				(4) = (1) + (2) + (3)				(8) = (5) + (6) + (7)		(10) = (4) + (8) + (9)
Incidences sur le budget-programme : vérification du désarmement nucléaire (A/C.5/78/15)	7,2	–	–	7,2	0,5	–	–	0,5	–	7,7
Incidences sur le budget-programme : le lourd héritage des armes nucléaires : assistance aux victimes et remise en état de l'environnement dans les États Membres touchés par l'emploi ou la mise à l'essai d'armes nucléaires (A/C.5/78/16)	7,2	–	–	7,2	0,5	–	–	0,5	–	7,7
Incidences sur le budget-programme : systèmes d'armes létaux autonomes (A/C.5/78/18)	17,7	–	–	17,7	1,2	–	–	1,2	–	18,9
Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024 : missions politiques spéciales (A/78/6 (Sect. 3)/Add.7)	580,4	(99,8)	–	480,6	–	–	–	–	–	480,6
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-deuxième, cinquante- troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires et à sa trente- sixième session extraordinaire, en 2023 (A/78/574)	4 451,6	(207,5)	–	4 244,1	311,6	(14,5)	–	297,1	–	4 541,2
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/78/17)	13,4	–	–	13,4	0,9	–	–	0,9	–	14,3
Incidences sur le budget-programme : renforcement et promotion du régime conventionnel international (A/C.5/78/21)	9,9	–	–	9,9	0,7	–	–	0,7	–	10,6

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts <sup>a</sup>			Incidences de l'ajustement des taux de vacance			
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission <sup>b</sup>	Total de l'actualisation des coûts	décidé par la Cinquième Commission	Total après actualisation des coûts
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
Incidences sur le budget-programme : appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/78/22)	36,0	–	–	36,0	2,5	–	–	2,5	–	38,5
Incidences sur le budget-programme : suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/C.5/78/26)	2,9	–	–	2,9	0,2	–	–	0,2	–	3,1
Incidences sur le budget-programme : Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (A/C.5/78/24)	115,6	(19,4)	–	96,2	8,1	(1,4)	–	6,7	–	102,9
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/78/23)	175,8	–	–	175,8	12,3	–	–	12,3	–	188,1
Incidences sur le budget-programme : suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/C.5/78/27)	137,3	(3,7)	–	133,6	9,6	(0,3)	–	9,3	–	142,9
<b>Total partiel</b>	<b>296 124,3</b>	<b>(1 719,2)</b>	<b>(3 912,9)</b>	<b>290 492,2</b>	<b>22 300,1</b>	<b>(32,8)</b>	<b>15,5</b>	<b>22 282,8</b>	<b>–</b>	<b>312 775,0</b>
<b>Total</b>	<b>3 489 804,8</b>	<b>(34 165,4)</b>	<b>(32 011,1)</b>	<b>3 423 628,3</b>	<b>165 606,8</b>	<b>(678,7)</b>	<b>(124,8)</b>	<b>164 803,3</b>	<b>–</b>	<b>3 588 431,6</b>

<sup>a</sup> Compte tenu de l'ajustement des taux de vacance dont il est rendu compte dans le document A/78/614.

<sup>b</sup> Après déduction, dans tous les chapitres du budget, des dépenses communes de personnel dont il a été rendu compte dans l'état des incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2023 (A/C.5/78/5) et sur lesquelles l'Assemblée générale s'est prononcée.

## Annexe II

## Montants approuvés des dépenses à imputer sur le fonds de réserve pour 2024, par rapport

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant approuvé du fonds de réserve pour 2024	25 472,3
<i>Rapport</i>	<i>Montants approuvés<sup>a</sup></i>
<b>a) Projets de construction</b>	
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/78/337)	10 097,7
<b>Total partiel (a)</b>	<b>10 097,7</b>
<b>b) Prévisions révisées</b>	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2023 (A/78/334)	1 442,0
Prévisions révisées concernant les chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 concernant la lutte contre le racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'ONU (A/78/384)	1 041,0
Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session (A/78/550)	3 431,7
Prévisions révisées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/530)	2 559,7
<b>Total partiel (b)</b>	<b>8 474,4</b>
<b>c) États des incidences sur le budget-programme</b>	
Incidences sur le budget-programme : renforcement et promotion du régime conventionnel international (A/C.5/78/21)	106,9
Incidences sur le budget-programme : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/78/25)	129,8
Incidences sur le budget-programme : suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/C.5/78/26)	24,5
Incidences sur le budget-programme : groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (A/C.5/78/14)	305,5
Incidences sur le budget-programme : vérification du désarmement nucléaire (A/C.5/78/15)	60,4
Incidences sur le budget-programme : le lourd héritage des armes nucléaires : assistance aux victimes et remise en état de l'environnement dans les États Membres touchés par l'emploi ou la mise à l'essai d'armes nucléaires (A/C.5/78/16)	60,4
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/78/17)	136,6
Incidences sur le budget-programme : systèmes d'armes létaux autonomes (A/C.5/78/18)	147,4
Incidences sur le budget-programme : progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/C.5/78/19)	125,1

<i>Rapport</i>	<i>Montants approuvés<sup>a</sup></i>
Incidences sur le budget-programme : appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/78/22)	233,8
Incidences sur le budget-programme : Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (A/C.5/78/24)	1 958,6
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/78/23)	1 495,5
Incidences sur le budget-programme : suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/C.5/78/27)	1 239,1
<b>Total partiel (c)</b>	<b>6 023,6</b>
<b>Total des montants approuvés</b>	<b>24 595,7</b>
<b>Solde disponible</b>	<b>876,6</b>

<sup>a</sup> Déduction faite des contributions du personnel.